



# Enjeux et opportunités des programmes européens pour les zones rurales

dans le cadre des journées européennes des Parcs naturels



Les 21 et 22 mai 2014

# Crédits

## Éditeur responsable

---

Françoise Erneux  
Rue de Coppin 20  
5100 Jambes

## Impression et mise en page

Imprimerie Doneux S.A.  
Rue Hennevauche 16  
5640 Mettet

Brochure réalisée grâce au soutien financier  
de la Province de Luxembourg



# Sommaire

<b>Tour d'horizon du Parc naturel des deux Ourthes</b>	<b>6</b>
<b>■ Atelier 1 : La connectivité des sites naturels</b>	<b>9</b>
◦ Les outils ECODYN : une nouvelle approche cartographique pour gérer la biodiversité	10
◦ Cartographie fine de la trame écologique sur l'axe Escaut transfrontalier France-Wallonie	12
◦ Restauration des pelouses thermophiles et des anciennes terrasses en pierre sèche de la montagne du Deister	14
◦ Dynamiser un site naturel par le biais d'un projet LIFE	16
<b>■ Atelier 2 : Convention européenne du paysage - Des outils aux actions</b>	<b>19</b>
◦ Comprendre l'évolution du cadre de vie grâce à la lecture paysagère	20
◦ Le Plan paysage dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges	22
◦ Le plan directeur sectoriel primaire « paysages » (PSP)	24
◦ Le canal entre la Meuse et la Moselle, un patrimoine transfrontalier	26
◦ Mise en œuvre d'une ZACC en lien avec le Programme paysage « Grandeur et intimité des paysages »	28
<b>■ Atelier 3 : Enjeux et opportunités des programmes européens pour les zones rurales</b>	<b>31</b>
◦ Organisation de formations de maçonnerie en pierre sèche	32
◦ Une formation aux techniques de restauration des murs en pierre sèche par une entreprise de formation par le travail	34
◦ Création d'une Association citoyenne « Pierre sèche d'Ardenne »	36
◦ ESCAPARDENNE : un gage de qualité	38

## ■ Atelier 4 : Enjeux et opportunités des programmes européens pour les zones rurales.....41

- Terre en vue : faciliter l'accès à la terre pour une agriculture durable.....42
- Biofarm : visite de la ferme des Frênes à Cens.....44
- La filière laine en Wallonie.....45
- Visite de la micro-brasserie de Sainte-Ode et présentation de Terroir pour tous.....46

## ■ Tour d'horizon de programmes européens

- Europe 2020 : Enjeux et Évaluation.....50
- La nouvelle programmation Interreg 2014-2020 – les priorités et enjeux pour la Wallonie.....51
- LIFE 2014-2020.....52
- FEADER 2014-2020.....54

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Chères amies, chers amis,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous accueillir dans le Parc naturel des deux Ourthes pour ces 16<sup>e</sup> journées européennes des parcs naturels de Wallonie. Plus précisément à la ferme du château à Basseilles, bâtiment du 18<sup>e</sup> siècle reconverti en salle de séminaire et de réception, et situé dans la partie ouest du parc naturel le long de l'Ourthe occidentale.

Le programme proposé pour ces deux journées d'étude est riche et varié ; il est l'occasion pour nous de vous faire découvrir un territoire encore bien préservé dans lequel de nombreux projets sont menés. De plus, les moments d'échange et de convivialité prévus apportent une dimension humaine positive et renforcent la cohésion des équipes techniques.

Fiers de cette dynamique de territoire, nous souhaitons insister sur la plus-value incontestée des parcs naturels. Au fil des années, le Parc naturel des deux Ourthes a pu trouver sa place dans le paysage local grâce notamment à la qualité reconnue de son travail. Les résultats sont multiples, citons entre autres :

- la réalisation de nombreux projets concrets sur l'ensemble du territoire (réseau de vergers d'anciennes variétés, réouverture et gestion écologique des fonds de vallées, restauration de milieux naturels, prise en compte des paysages dans les projets urbanistiques...);
- l'élaboration d'un programme varié d'éducation et de sensibilisation ;
- la mise en valeur d'une région et l'attrait touristique véhiculé par l'image du parc naturel ;
- le rôle de conseiller « nature et paysage » dans la gestion communale.

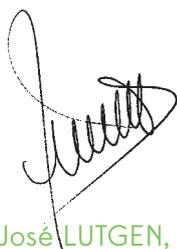
En complément de ces réalisations sur le terrain, il est important de souligner l'importance des parcs naturels dans la mise en œuvre des politiques locales, régionales et européennes d'une importance capitale dans la préservation de notre environnement.

À la lecture de ce document et au travers du thème de ce congrès « enjeux et opportunités des programmes européens pour les zones rurales », vous apprécierez la diversité des projets développés et comprendrez à quel point les parcs naturels mobilisent de nombreux fonds, y compris européens, pour l'accomplissement de leurs missions.

Finalement, nous tenons à remercier

- la Région wallonne pour le soutien financier dans l'organisation de ces journées ;
- la Province de Luxembourg pour le soutien financier dans la réalisation des actes ;
- les nombreux participants ;
- l'équipe du parc naturel appuyé par la fédération.

Nous vous souhaitons de bonnes découvertes.



José LUTGEN,

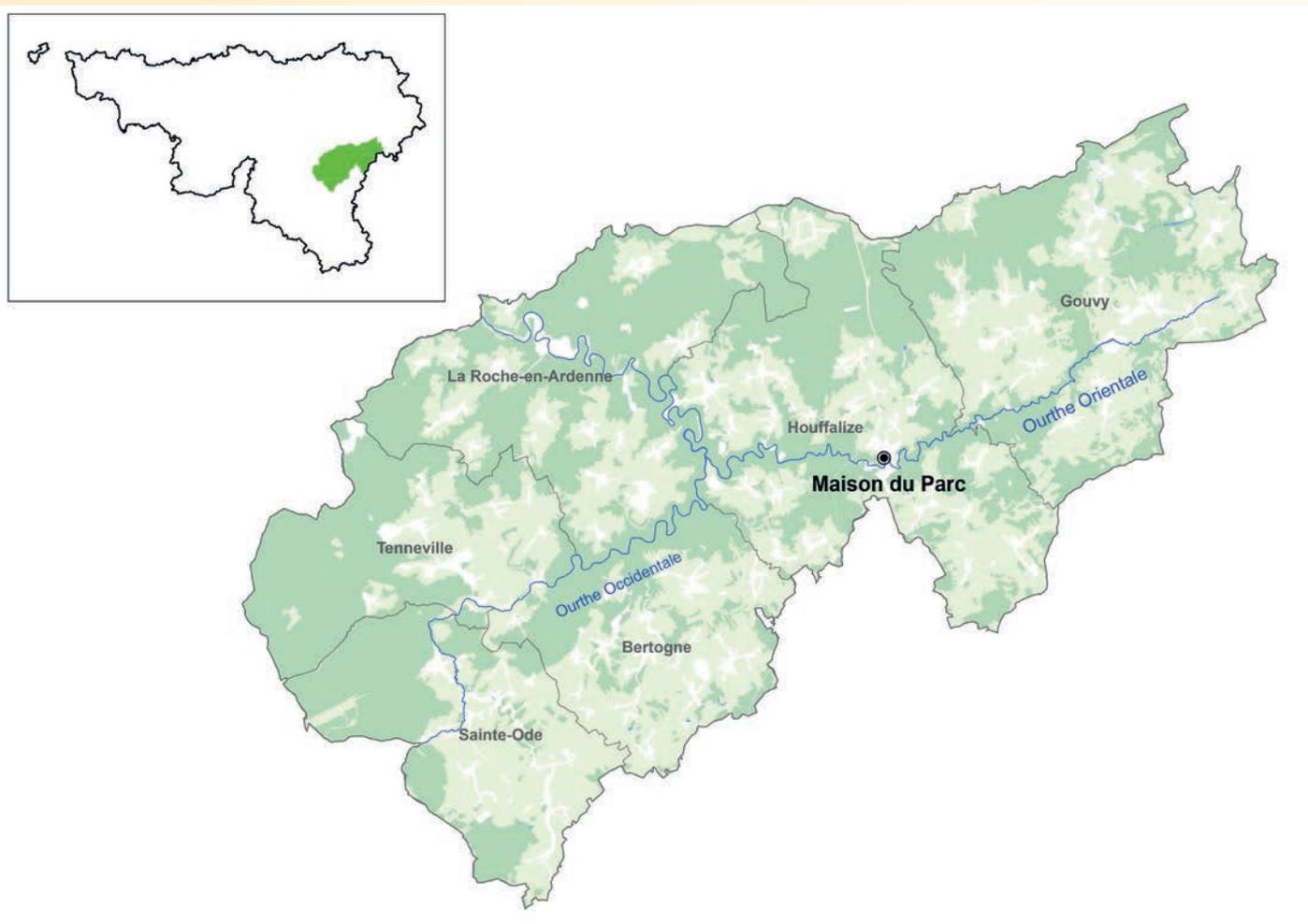
président de la commission de gestion



Marc GAUTHIER,

président du pouvoir organisateur

# Tour d'horizon du Parc naturel des deux Ourthes



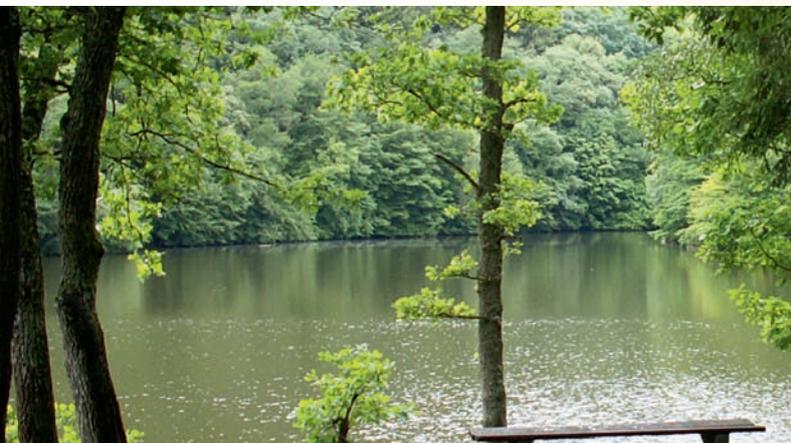
Faisant partie intégrante du massif schisteux rhénan et reposant sur les roches les plus anciennes de la Belgique, le Parc naturel des deux Ourthes se situe dans la partie Nord-Est de la province de Luxembourg, longe la frontière grand-ducale, et couvre de ses 76.000 hectares les reliefs escarpés des vallées de l'Ourthe.



Le Parc naturel des deux Ourthes englobe les 6 communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville et abrite une population d'environ 22.000 habitants. Il a été créé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2001.



De nombreux villages se sont installés à la limite des crêtes ou au creux des vallons et recèlent encore un joli patrimoine bâti. La valorisation de cette superbe contrée permet aux visiteurs de tous bords de profiter d'une nature et d'un patrimoine que nous avons plaisir à mettre en valeur...



Vous y trouverez la quiétude, la chaleur d'un accueil authentique, le plaisir de savourer des produits locaux, l'opportunité de randonner sur des sentiers très naturels en forêt, au bord de l'eau ou sur les hauteurs où s'ouvrent de vastes paysages.



De vastes plateaux herbagers et de profondes forêts feuillues ou résineuses surplombent les communes de Tenneville et de Gouvy.

L'Ourthe occidentale, traverse de son cours rapide la commune de Sainte-Ode, passe entre Tenneville et Bertogne pour rejoindre sa sœur au confluent, proche du site du Héro.



L'Ourthe orientale prend naissance aux abords du village d'Ourthe, dans la commune de Gouvy, elle sillonne la campagne et cavale vers la petite ville de Houffalize.



Les deux rivières, unies dans l'Ourthe, continuent vers la jolie cité de La Roche-en-Ardenne, dessinant de nombreux méandres bordés de forêts abruptes d'où émergent de superbes sites rocheux.

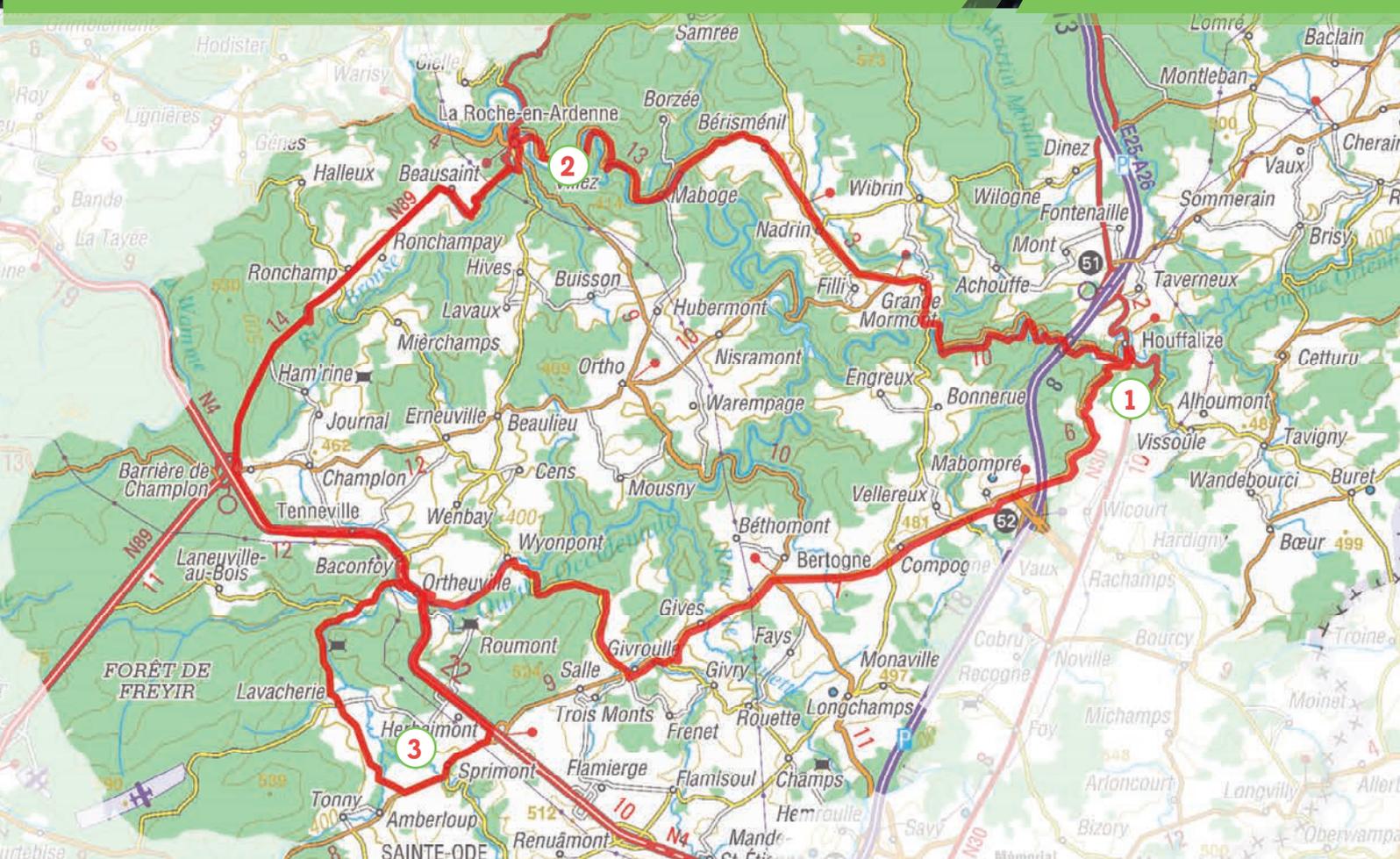


Au Nord et à l'Ouest, aux environs de 600 mètres d'altitude, de hauts plateaux couverts de landes et de tourbières, reliques vivantes des dernières glaciations, offrent aux paysages des allures nordiques : climat froid, tourbières, ruisseaux acides, milieux naturels très humides et de grand intérêt biologique.



# Atelier 1 :

## La connectivité des sites naturels

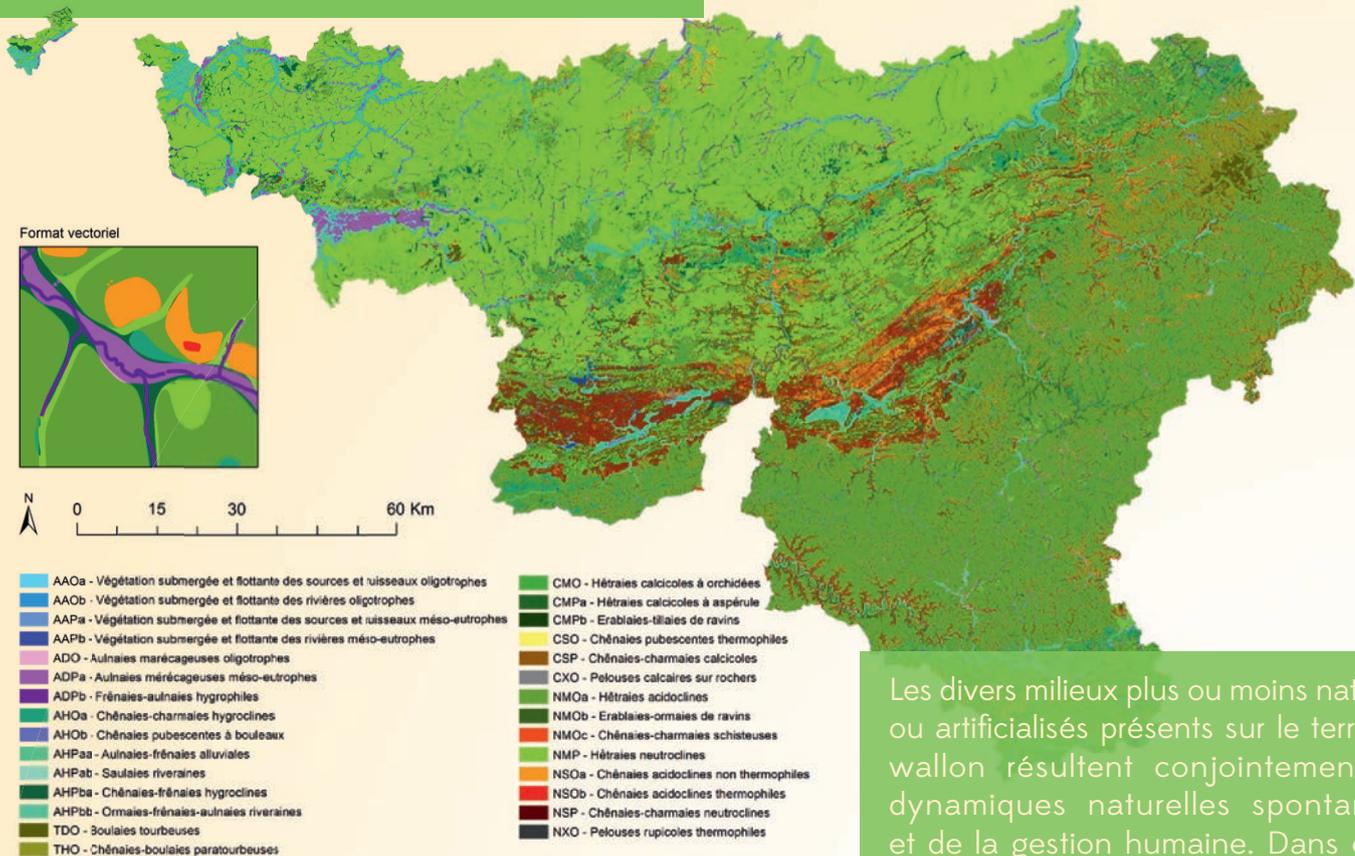


1. Les outils ECODYN : une nouvelle approche cartographique pour gérer la biodiversité  
Cartographie fine de la trame écologique sur l'axe Escaut transfrontalier France-Wallonie
2. Restauration des pelouses thermophiles et des anciens terrasses en pierre sèche de la montagne du Deister
3. Dynamiser un site naturel par le biais d'un projet LIFE



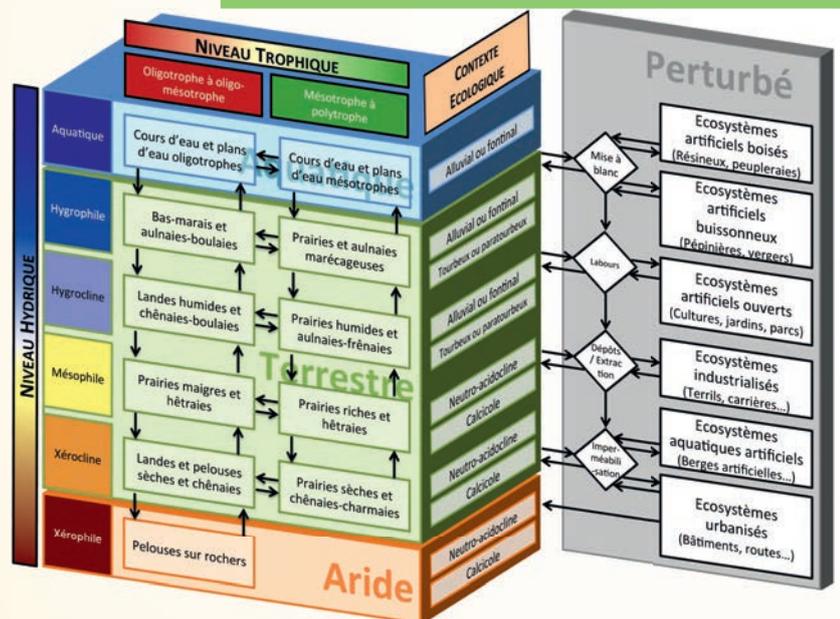
# Les outils ECODYN : une nouvelle approche cartographique pour gérer la biodiversité

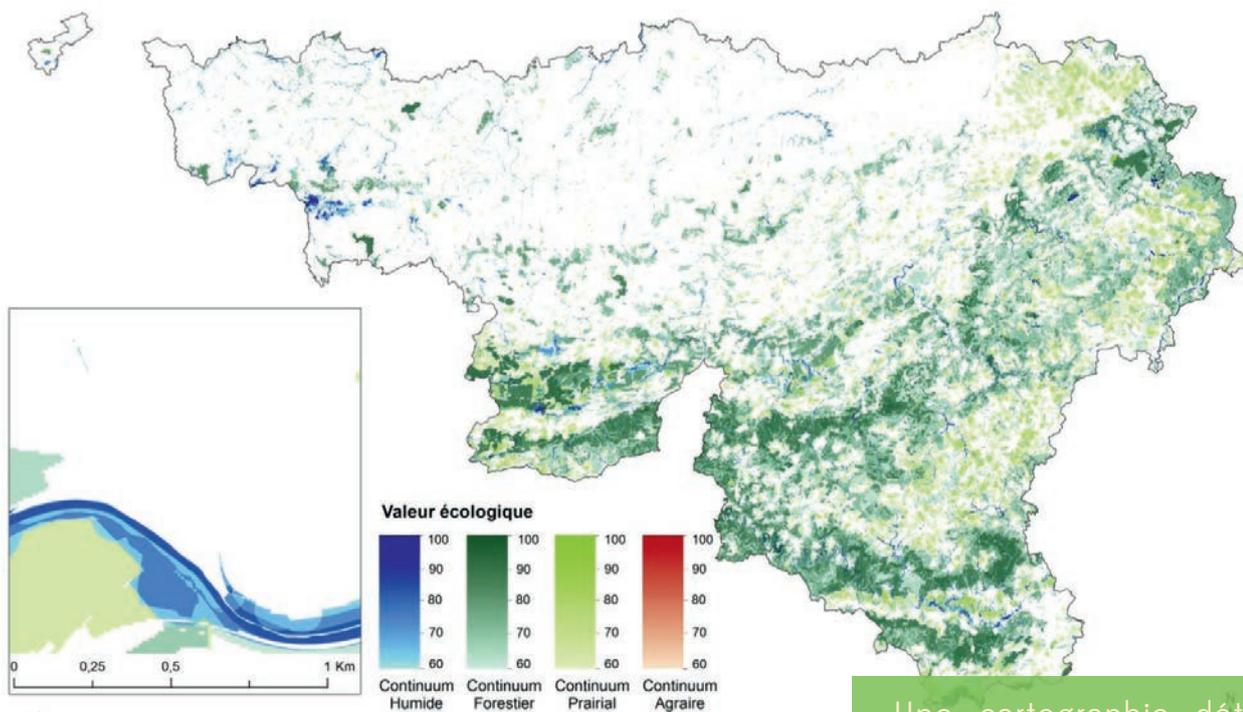
Hendrickx Sébastien, Van der Kaa Claire. (CPDT)  
 Contact : s.hendrickx@ulg.ac.be



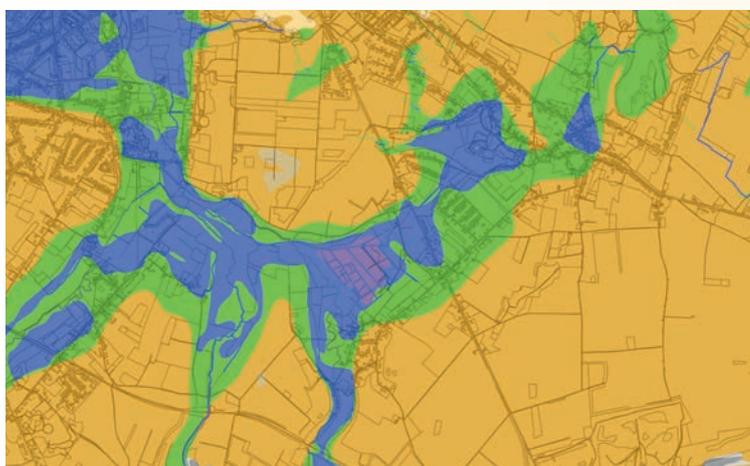
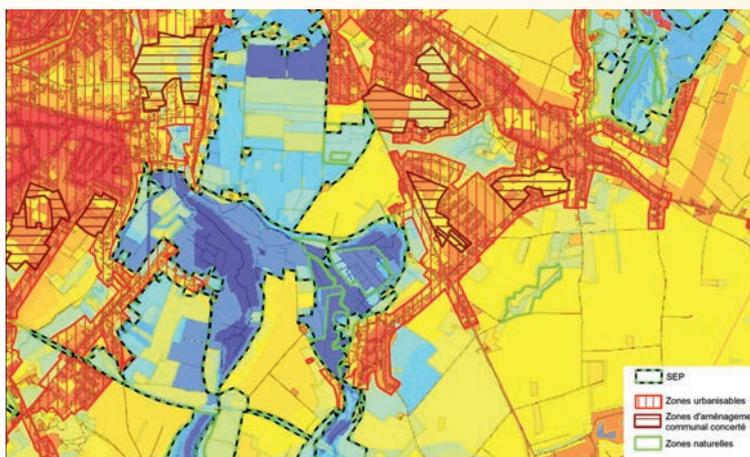
Les divers milieux plus ou moins naturels ou artificialisés présents sur le territoire wallon résultent conjointement de dynamiques naturelles spontanées et de la gestion humaine. Dans cette perspective, la recherche de la CPDT « La biodiversité sous l'angle des dynamiques écosystémiques co-évolutives » vise à trouver les voies et moyens d'améliorer l'avenir de la vie sauvage en Wallonie.

Les milieux naturels potentiellement présents sur le territoire ont été identifiés et caractérisés par leurs exigences abiotiques principales. Trois caractères principaux ont pu être évalués pour chacun d'eux : le niveau hydrique (humidité du sol et de l'air), le niveau trophique (richesse en nutriment du sol) et le contexte écologique (caractères acido-basique, alluvial ou tourbeux, exposition et pente des versants...). Ces caractères ont pu être chacun cartographiés finement grâce au matériel existant, notamment sur base d'un modèle numérique de terrain et de la carte des sols. Ceci a permis, par combinaison, d'obtenir la cartographie théorique des milieux identifiés et de constituer ainsi le premier référentiel wallon en la matière.





Une cartographie détaillée de l'occupation du sol et principalement de sa composante biologique, obtenue par compilation de diverses données, sert par ailleurs de base à une évaluation de la portance écologique du territoire, c'est-à-dire son degré d'aptitude à abriter la vie sauvage. Cette évaluation, menée en parallèle pour 4 groupes écologiques différents (espèces forestières, prairiales, agraires et des milieux aquatiques et humides), débouche sur la cartographie d'un réseau écologique régional hiérarchisé, dans lequel chaque site se voit attribuer une valeur plus ou moins élevée selon l'importance de sa contribution.



Ces nouveaux outils constituent un socle solide notamment pour l'identification et le renforcement des réseaux écologiques, ou des trames vertes et bleues, pour la mesure récurrente de la qualité du territoire régional pour la biodiversité et pour l'évaluation de l'impact de politiques agricoles, sylvicoles, ou d'aménagement du territoire sur la biodiversité.

De plus amples informations sur la recherche en cours sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://cpdt.wallonie.be/recherches/en-cours/la-biodiversite-en-wallonie-sous-langle-des-dynamiques-ecosystemiques>



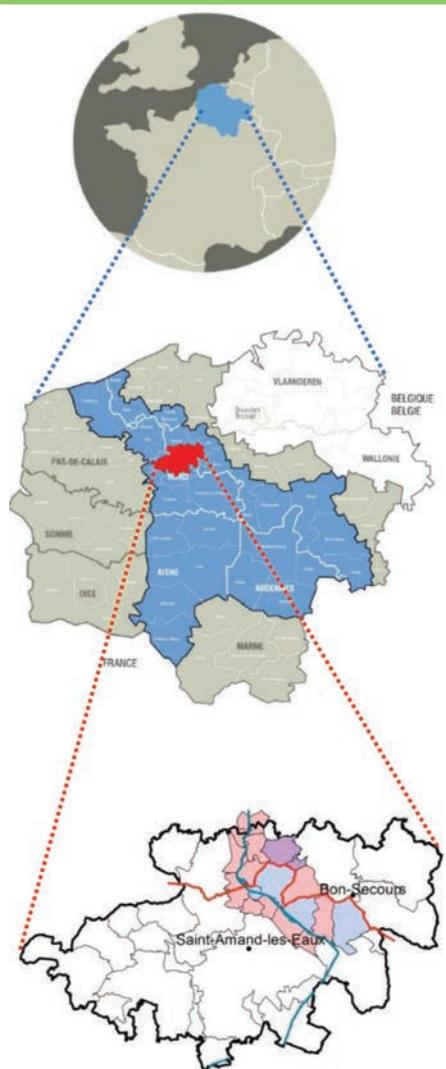
# Cartographie fine de la trame écologique sur l'axe Escaut transfrontalier France-Wallonie

Estelle Haim  
(Parc naturel des Plaines de l'Escaut)

Ce travail est réalisé dans le cadre du projet Dostrade qui s'étend de Cambrai à Gaverre. Les objectifs du projet sont de créer une vision transfrontalière de développement durable et intégré de la vallée de l'Escaut et d'ancrer l'identité de la vallée dans les différentes régions.

## Quatre grandes actions ont été définies :

- Étude intégrée de la vallée de l'Escaut
- Communication générale
- Mise en réseaux des différents acteurs
- Réalisation de 4 projets pilotes



Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Le projet de cartographie vise à identifier la trame écologique. Le territoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut est largement fragmenté : autoroutes et autres voies rapides, LGV, fort passé industriel, parcs éoliens, plateau agricole intensif au nord, urbanisation en rubans, l'Escaut rectifié et de larges canaux bétonnés...

D'où la nécessité de maintenir et/ou restaurer ce qu'on appelle des « corridors écologiques » : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore. Ils relient les réservoirs de biodiversité (forêts, zones humides,...) et peuvent jouer le rôle d'habitat, de refuge,... au sein d'une matrice plus ou moins perméable.

La trame écologique est donc composée des réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques, le tout disposé au sein d'une matrice plus ou moins perméable (espace urbanisé,...).

# À l'heure actuelle, il existe plusieurs modèles qui cohabitent :



Coeurs de Biodiversité PNRSE	<b>prairie, boisement et zone naturelle</b>	<b>patrimoine arboré</b>	<b>fossé, cours d'eau</b>	<b>mare, plan d'eau</b>
Corridors écologiques PNRSE	non évalué	alignement, faible	<b>interet eco</b>	non évalué
	faible	alignement, moyen	fort	faible
	moyen	alignement, fort	moyen	moyen
	fort	alignement, très fort	faible	fort
		haie, faible	non évalué	
		haie, moyen		
		haie, fort		
		haie, très fort		

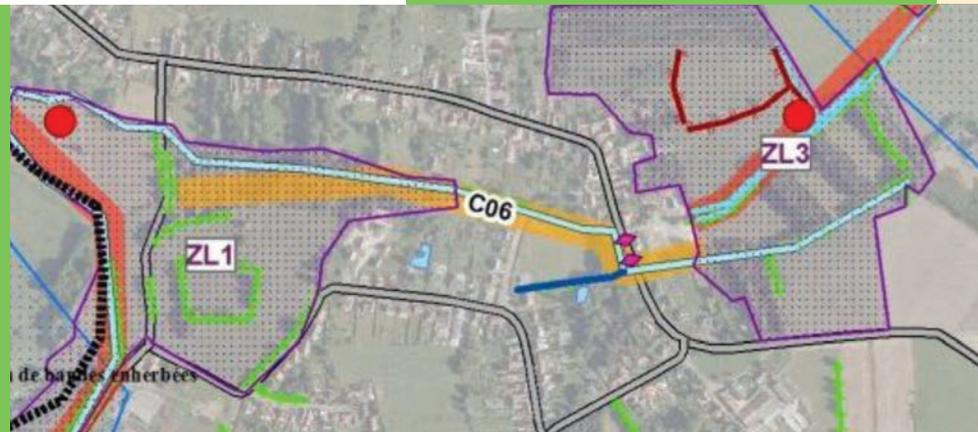
À l'échelle européenne, l'outil infrastructure verte vise à promouvoir la prise en compte des processus naturels dans le cadre de l'aménagement du territoire ;

En région Nord-Pas-de-Calais, les Parcs naturels régionaux ont établi leur schéma de trame écologique ;

En Wallonie, la Structure écologique principale (SEP) provisoire est proposée et un des objectifs du Schéma de Développement de l'Espace Régional est de protéger le réseau écologique et de développer les services écosystémiques.

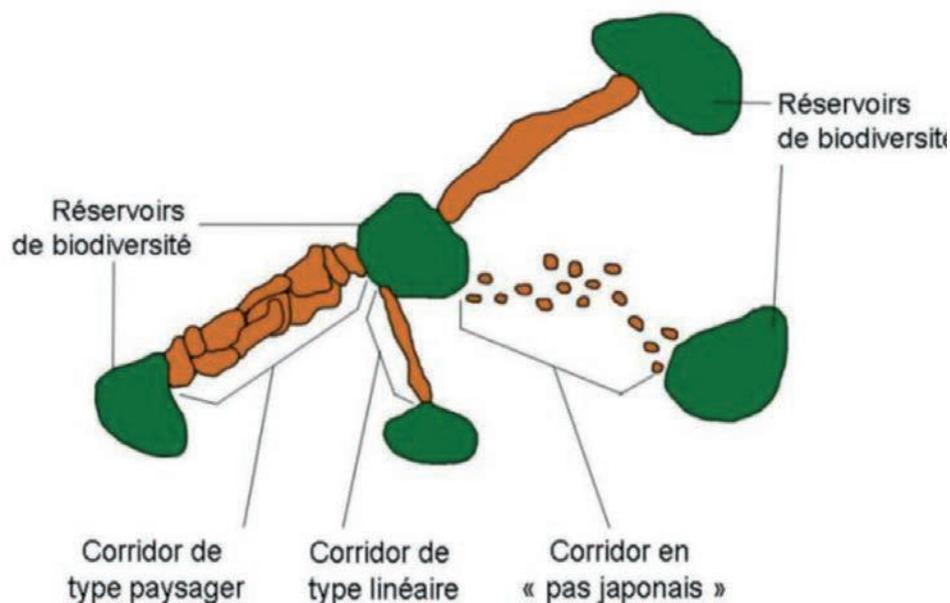
La méthodologie appliquée pour réaliser cette cartographie est composée de quatre étapes :

1. Analyse des données SIG existantes
2. Évaluation de la qualité des corridors : phase de terrain
3. Propositions d'aménagements
4. Rédaction du « porter à connaissances » à destination de la commune concernée



Coeurs de Biodiversité PNRSE	<b>Connexions écologiques potentielles</b>	<b>Propositions d'aménagements</b>
Corridors écologiques PNRSE	connexion principale en bon état	Zone d'intérêt écologique local à préserver
mares et plan d'eau	connexion secondaire à conforter	Conversion de terre cultivée en prairie
linéaire arboré existant	connexion tertiaire à restaurer	Mare à créer priorité faible
Cours d'eau	<b>Réseau routier</b>	Mare à créer priorité moyenne
Fossé permanent	route locale	Mare à créer priorité forte
Fossé temporaire	route secondaire	Haie à créer
		Passage à faune à étudier

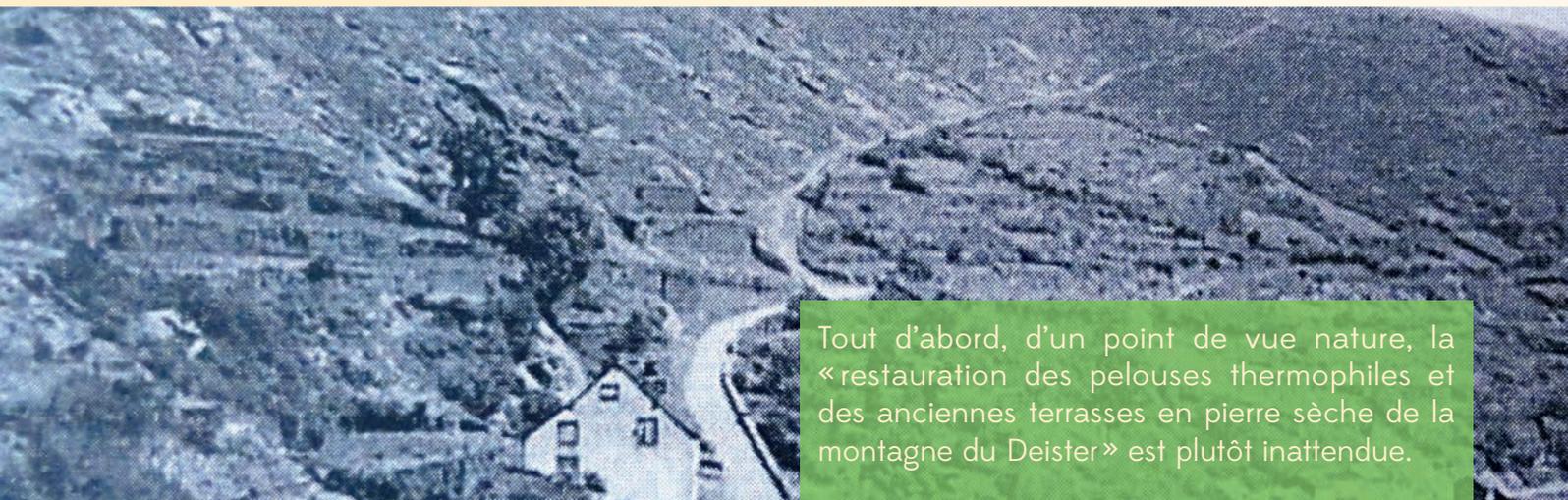
Les corridors peuvent être classés en trois types principaux : les structures linéaires (le Ravel, les haies, les ripisylves, les fossés, etc.) les structures en « pas japonais » qui sont des espaces-relais ou îlots refuges (bosquets, mares, etc.) et les structures paysagères (prairies pâturées, humides, etc.).



# Restauration des pelouses thermophiles et des anciennes terrasses en pierre sèche de la montagne du Deister (La Roche-en-Ardenne)

Nathalie Claux (Parc naturel des deux Ourthes)

Le Parc naturel des deux Ourthes et le Département Nature et Forêt ont choisi, à l'occasion de ces journées européennes, de partager leur expérience à la mise en œuvre d'un projet original et à multiples facettes : la restauration d'un site Natura 2000 grâce aux financements du PwDR (Programme wallon de Développement Rural).



Tout d'abord, d'un point de vue nature, la «restauration des pelouses thermophiles et des anciennes terrasses en pierre sèche de la montagne du Deister» est plutôt inattendue.



En effet, les milieux thermophiles sont presque toujours associés aux habitats calcaires. Pourtant, la montagne du Deister, avec ses anciennes terrasses en pierre sèche et ses affleurements rocheux schisto-gréseux, exposés plein sud, recèle bien des richesses pour la flore et la faune indigènes.

Plusieurs espèces végétales intéressantes y ont été relevées comme par exemple la doradille du nord (*Asplenium septentrionale*) et l'orpin blanc (*Sedum album*).

En ce qui concerne la faune, la remise en lumière des anciens murets sera bénéfique pour de nombreuses espèces de l'herpétofaune comme le lézard des murailles et la coronelle lisse. Les principaux habitats visés par les travaux de restauration sont les pelouses pionnières sur substrats rocheux, les landes sèches à callune et la végétation des rochers siliceux.



L'originalité de ce projet résulte aussi du mode de financement de la première phase des travaux (déboisement) : le PWDR. Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration entre la commune de La Roche-en-Ardenne, le DNF, le projet GAL «Au Pays

de l'Ourthe», le Parc naturel et quelques propriétaires privés. Après déboisement, les terrains seront mis en RND et gérés par pâturage ovin. Les anciennes terrasses seront, soit maintenues ouvertes par débroussaillage manuel, soit, pour certaines, remises en culture.

En effet, la plus grande partie du site (+/- 5 ha) est propriété de la commune de La Roche et est actuellement en grande partie constituée d'essences feuillues (chênes essentiellement). Une petite partie du site appartient à des propriétaires privés (0,8ha de terrasses boisées de résineux et feuillus).

La remise en fonction des anciennes pratiques agropastorales d'antan et la réouverture du paysage sur la vallée de l'Ourthe ajoutent une dimension supplémentaire : la valorisation du patrimoine historique et paysager du lieu avec peut-être un projet complémentaire : la création d'un éco-musée.

La première phase (déboisement) a été réalisée fin 2014.



# Dynamiser un site naturel par le biais d'un projet LIFE

Nathalie Claux et Danny Klaessens  
(Parc naturel des deux Ourthes)  
Contact : info@pndo.be

La réserve d'Orti a été créée en mars 2009 sur des terrains appartenant à la commune de Sainte-Ode. Cependant toute la zone était déjà mise à disposition de la Région wallonne par la commune de Sainte-Ode depuis 1997. Ces terrains couvraient initialement 6,5 ha. En son centre, l'étang d'Orti, créé en 1900 avec un but d'agrément a progressivement été laissé à l'abandon. Il est alimenté par une source permanente et déverse son trop-plein dans le Laval, affluent de l'Ourthe occidentale.



Suite aux achats de terrains réalisés par l'équipe du LIFE Loutre du Parc naturel, la réserve d'Orti s'agrandira en 2011 de 18 ha dont 11,5 ha jouxtent directement la réserve existante. La réserve naturelle d'Orti est composée de 3 blocs. Deux d'entre eux sont connectés via une Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB) d'environ 4 ha.



Une grande partie des terrains qui ont été acquis grâce au financement du projet LIFE Loutre étaient encore jusqu'il y a peu, plantés en épicéas. Ceux-ci ont été exploités en 2009 et laissent petit à petit les habitats naturels reprendre place. Suite à ce déboisement et à la mise en tas des rémanents de coupe, des bouchons ont été installés dans les fossés de drainage qui parcourent la parcelle. Une trentaine de mares ont également été creusées.



Dans la Zone Humide d'Intérêt Biologique, Gonzague Goetahls (préposé forestier DNF) et Marc Guillaume, débardeur à cheval partagent leur expérience de gestion à l'aide de la technique de traction chevaline. Depuis deux ans, le DNF a choisi l'usage du cheval de trait pour faucher la mégaphorbiaie.



Le produit de la fauche est exporté à l'aide d'un traîneau tiré par le cheval et placé en andains en bordure de parcelle. Les avantages sont multiples : préservation des sols, pas de pollution sonore, ni olfactive. Les limites sont toutefois liées à la vitesse de réalisation des travaux, et pour les zones trop humides, il a été nécessaire de travailler à l'aide d'un petit motofaucheur. Cette technique s'avère toutefois gagnante pour des chantiers à taille humaine.

Le parcours à travers le site permet de se rendre compte de la diversité des habitats présents. Cette mosaïque de milieux humides ouverts (mégaphorbiaies, caricaies,...) et forestiers (aulnaie alluviale,...) proches les uns des autres fait l'intérêt du site pour l'avifaune et l'entomofaune. Une partie du site a été clôturée et est depuis cette année gérée par pâturage extensif.

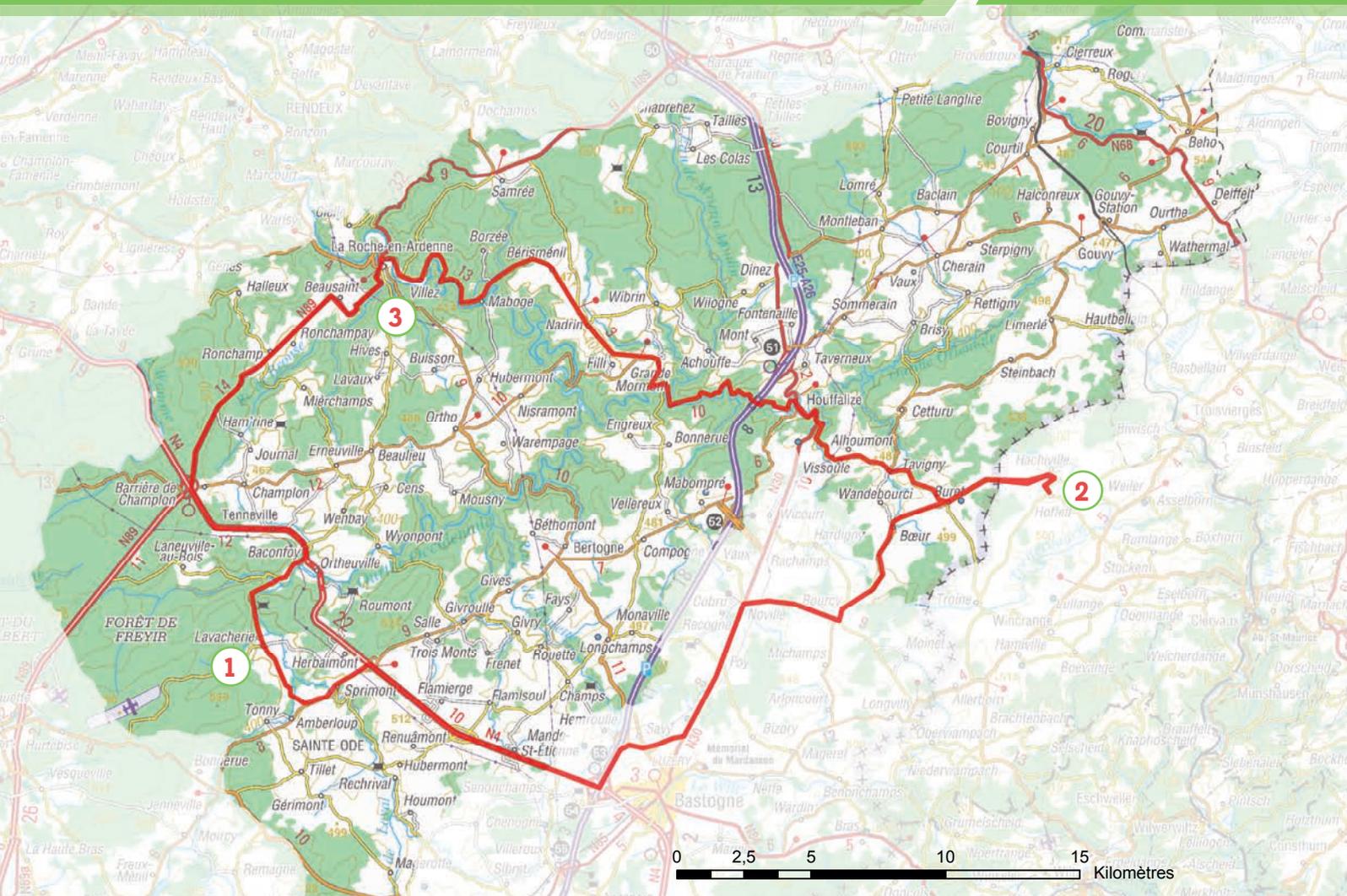
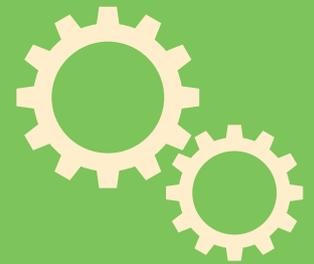






# Atelier 2 :

## Convention européenne du paysage Des outils aux actions



1. Comprendre l'évolution du cadre de vie grâce à la lecture paysagère
2. Le Plan paysage dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges  
Le plan directeur sectoriel primaire « paysages »  
Le canal entre la Meuse et la Moselle, un patrimoine transfrontalier
3. Mise en œuvre d'une ZACC en lien avec le Programme paysage « Grandeur et intimité des paysages »



# Comprendre l'évolution du cadre de vie grâce à la lecture paysagère

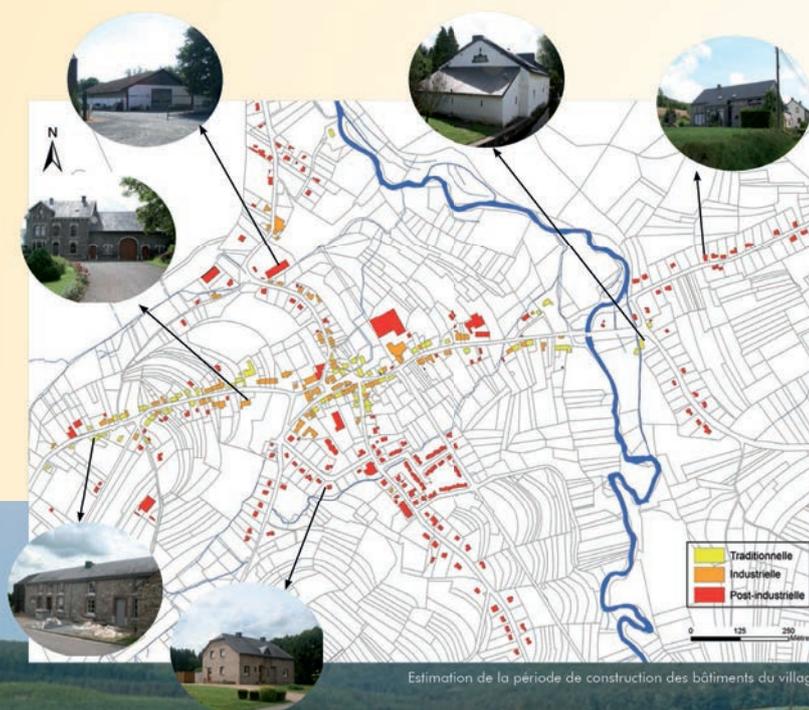
Sébastien Este (Parc naturel des deux Ourthes)  
et Annick Burnotte (MUFA)  
sebastien.este@pndo.be

Bien caché au cœur de l'Ardenne centrale, le long de l'Ourthe occidentale, le village de Lavacherie, situé sur la commune de Sainte-Ode, témoigne d'un riche passé aux multiples rebondissements...

Ce territoire est loin d'être le paysage naturel et préservé tel qu'on se l'imagine. Dès la fondation du

village, le paysage a été façonné par l'histoire des hommes et l'évolution de la nature. Cette synthèse vise tout d'abord à identifier les principales structures du territoire (espace bâti, espace non bâti et site) avant de réaliser une petite lecture rétrospective sur base notamment de cartes anciennes permettant de mettre en évidence les principaux changements paysagers au cours du temps et ainsi de mieux comprendre l'organisation actuelle du village.

Lavacherie est un village de la commune de Sainte-Ode, faisant partie du Parc naturel des deux Ourthes, situé en Région wallonne dans la province de Luxembourg. La commune compte environ 2300 habitants pour une superficie de 98 km<sup>2</sup>.



La morphologie du bâti est caractérisée par un habitat linéaire organisé selon deux axes :

- un axe Nord-Sud, relativement récent, le long de la route provinciale N829;
- un axe Est-Ouest correspondant à la structure originelle du village, composé de nombreuses séquences de bâtiments anciens mitoyens.

Au 18<sup>e</sup> siècle, Lavacherie est un village-rue composé essentiellement de fermes unifamilières pluricellulaires en ordre lâche et disposées de manière désordonnée le long de la voirie. À partir de 1850, le village se densifie et la mitoyenneté apparaît. Plusieurs châteaux et villas de campagne de style plus urbain sont également construits lors de la période industrielle.

Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que le village connaît une urbanisation importante, de par la construction d'une cité de logements sociaux fin des années 70 mais également avec de nouveaux lotissements résidentiels le long de la route reliant Amberloup à Tenneville dans l'axe de la vallée.

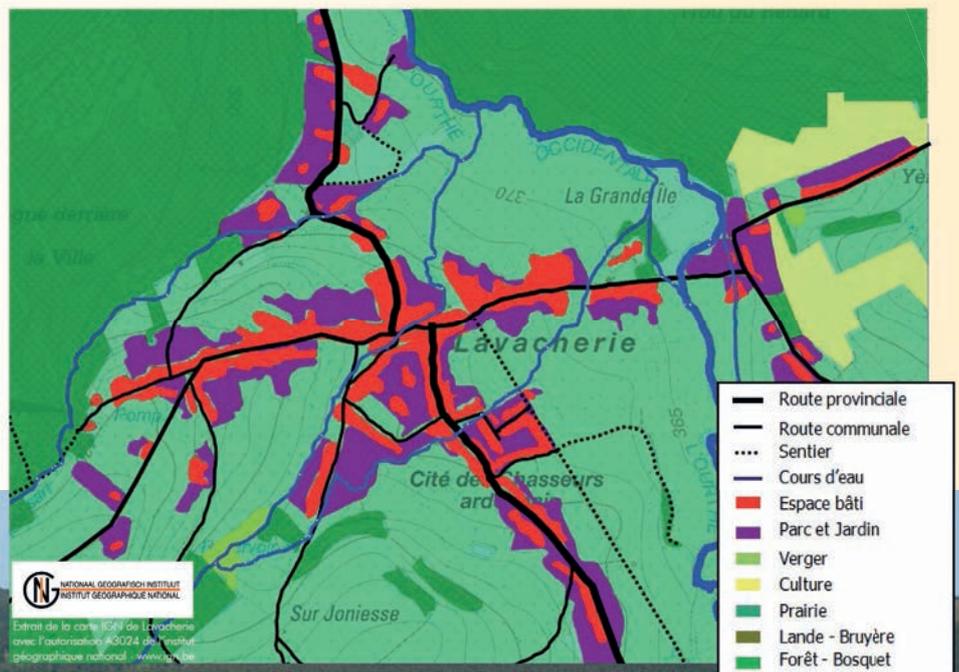
Actuellement, la fonction principale du bâti est majoritairement résidentielle bien que l'on retrouve plusieurs commerces de proximité, quelques entreprises, une école ainsi que trois exploitations agricoles encore actives.

L'espace non bâti est dominé par des prairies (pâturées ou fauchées) disposées

circulairement autour du village. Certaines d'entre-elles sont des prairies humides au niveau du fond de la vallée principale.

Elles sont accompagnées par des alignements naturels d'aulnes ou des plantations ponctuelles de saules têtards. Les parcelles sont non encloses et de tailles variables. Concernant les cultures, on ne dénombre que quelques champs de maïs fourrager sur le bas de versant d'ubac. Quant à la forêt, celle-ci entoure une bonne partie du village avec notamment le début du massif forestier de Saint-Hubert. Cette couronne forestière est composée de conifères (épicéas et pins) sur les hauts de versant et de feuillus (futaie) sur le plateau. Quelques hêtraies de petite taille sont également à signaler sur les bas de versant, non loin du village.

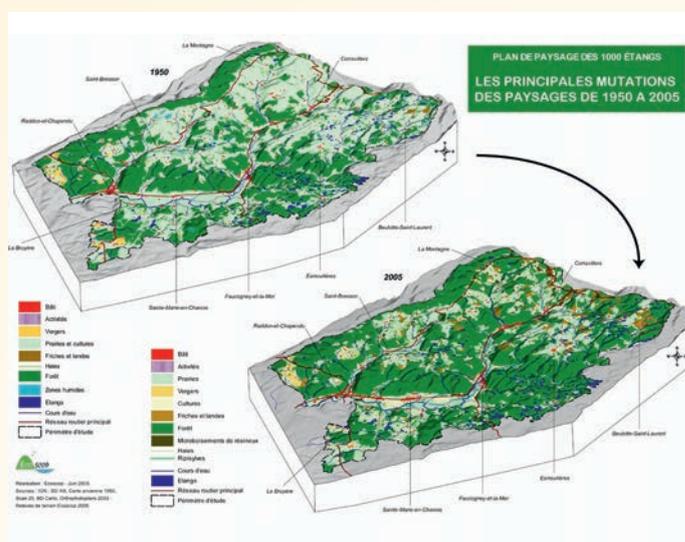
Les paysages de Lavacherie sont donc caractéristiques d'un openfield à prairies dominantes avec un habitat groupé en village le long d'un réseau viaire en étoile et d'un finage dominé par les prairies.



# Le Plan paysage dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Frédéric Schaller (PNR Ballons des Vosges)  
f.schaller@parc-ballons-vosges.fr

Les Plans paysage expriment un projet de territoire et correspondent aux objectifs de qualité paysagère définis par la Convention européenne du paysage. Initiés par le Ministère de l'Environnement au début des années 90, ils traduisent la démarche partenariale des acteurs de terrain et leur vision partagée sur le devenir des paysages. Référentiels communs à l'échelle intercommunale, les « Plans Paysage » permettent d'assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles et de viser une évolution cohérente du paysage. L'outil plan paysage est un cadre de référence non réglementaire qui permet de passer d'une évolution trop souvent subie à une évolution maîtrisée des paysages et du cadre de vie. Il agit comme un cadre privilégié pour sensibiliser, échanger et débattre autour des questions posées pour l'avenir d'un territoire : agriculture, forêt, patrimoine, urbanisation, tourisme, développement, espaces naturels,... C'est un espace de dialogue entre élus,



techniciens, administrations, agriculteurs, forestiers, propriétaires, habitants, associations, scolaires,... Enfin, il est élaboré et porté par les acteurs d'un territoire pour une durée de 10 ans.

## L'exemple du Plan paysage du Plateau des Mille Étangs

Le Plateau des Mille Étangs se situe au sud-ouest du Parc naturel et s'étend sur une superficie de 220 km<sup>2</sup>. Les 16 communes qui le composent s'associent en 2003 pour créer la Communauté de communes des Mille Étangs avec un grand nombre de projets en ligne de mire dont la réalisation d'un Plan paysage couvrant l'ensemble du plateau. En 2005, le diagnostic paysager du Plan Paysage a été réalisé par le bureau d'étude Ecoscop et a permis de mettre en lumière différents enjeux dont

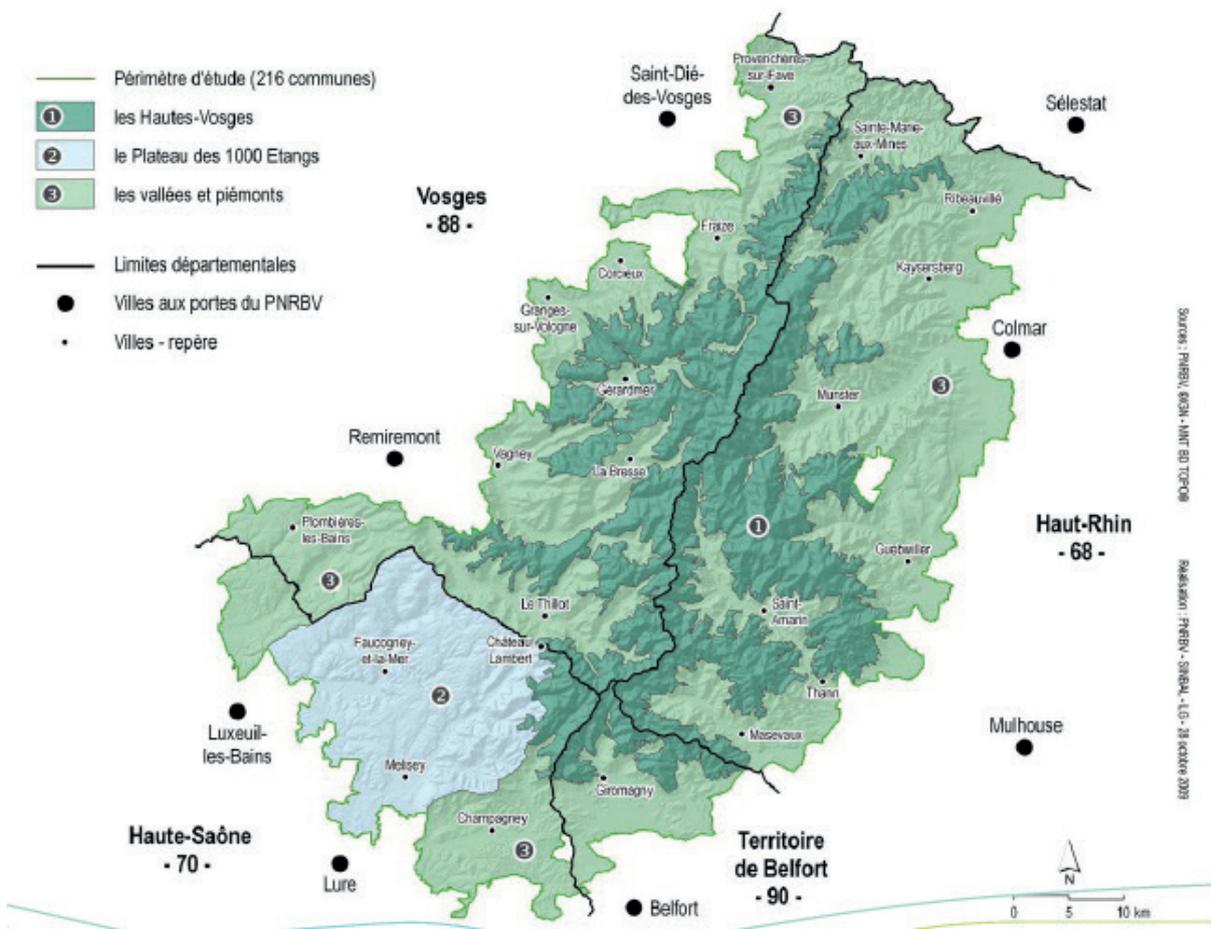
la réouverture paysagère grâce à la pérennisation de l'agriculture de moyenne montagne, la préservation des paysages identitaires et la valorisation touristique des paysages. Le plan paysage est, pour le territoire, un outil permettant de passer d'une évolution subie à une évolution maîtrisée. Ce travail est réalisé à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet paysager partagé et d'un programme d'actions plurithématique et pluriannuel. L'approche par le paysage est également une porte ouverte sur les

enjeux territoriaux en matière de biodiversité. Les objectifs de qualité paysagère s'enrichissent d'ambitions cohérentes en matière de richesse biologique.

Concrètement, à la suite du diagnostic paysager, un programme d'actions est élaboré en partant de chaque enjeu pour définir des actions concrètes permettant de répondre aux mieux à ces problématiques. Ces fiches-actions, reprennent le type de paysage concerné, la priorité d'intervention, le maître d'ouvrage, les détails de la mise en œuvre, les partenaires techniques, le coût de l'opération, les financements possibles, le calendrier de réalisation, les articulations avec les autres procédures en cours sur le territoire et les liens avec les autres actions du plan. L'ensemble du Plan paysage des Mille Étangs contient une quarantaine d'actions dont certaines sont confiées au Contrat de rivière ou à Natura2000. Au vu des difficultés de mise en œuvre des actions durant les 5 premières années du Plan, la Communauté de communes a décidé de

mettre en place un Contrat pour un aménagement durable de l'espace 2013-2015 avec l'État, la Région, le Département et le Parc naturel.

Ce document constitue un cadre contractuel à la mise en œuvre des orientations et du programme d'actions du plan paysage. Il reprend des actions prioritaires à mettre en œuvre durant la période de trois ans définie dans le contrat. Un comité de pilotage permet de suivre, via un tableau de bord mis en place par le Parc naturel, l'avancement des actions coordonnées par le chargé de mission mandaté pour mettre en œuvre le contrat. Ce comité est composé des signataires du contrat et des partenaires techniques. Les financements proviennent du FEDER, de l'État (via la DREAL), de la Région, du Département, de la Communauté de communes et du Parc naturel régional. Chaque partenaire s'engage à soutenir financièrement et/ou au niveau logistique telle ou telle action en fonction de ses propres champs d'action.



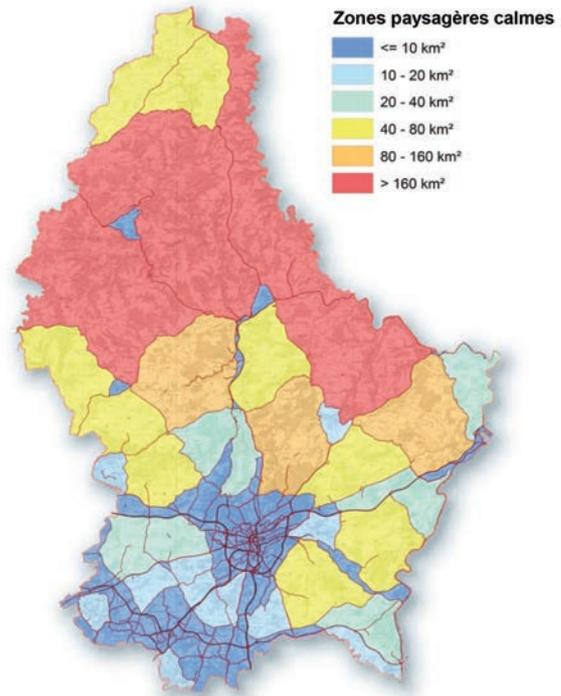
# Le plan directeur sectoriel primaire « paysages » (PSP)

Robert Wealer  
Robert.wealer@mat.etat.lu

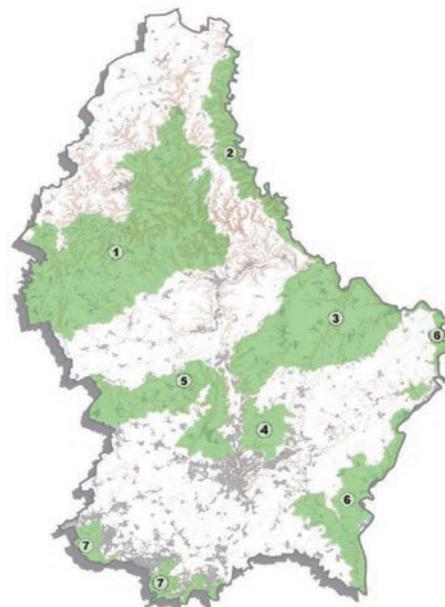
## Un développement territorial dynamique avec de nombreux impacts paysagers

Au niveau de la Grande Région, le Luxembourg fait preuve d'une dynamique de développement extraordinaire et joue le rôle de moteur économique. Ses liens étroits avec les régions frontalières, en particulier en termes de marché de travail, constituent un élément-clé de ce développement économique hors norme. Ainsi, au cours de la décennie écoulée, le développement du territoire était marqué par une augmentation de l'offre d'emploi supérieure à la moyenne de la Grande Région, une croissance démographique continue en raison de l'immigration ainsi que d'importants flux de frontaliers. Cette évolution a eu et continue à avoir un impact marqué sur le développement du trafic et de la mobilité, l'extension de la surface bâtie et l'agrandissement des zones d'habitation, ainsi que sur la qualité des paysages et par conséquent sur la qualité de vie des personnes résidant et travaillant au Luxembourg. Ainsi, les paysages luxembourgeois ont subi de profonds changements au cours des trois dernières décennies, notamment à cause d'un développement économique et territorial très dynamique. Ces changements ont eu pour conséquence :

- une fragmentation et une banalisation des paysages,
- une perte de la diversité biologique,
- une rurbanisation et un mitage des espaces ruraux,
- une érosion continue de facettes importantes de la qualité de vie des résidents.



## Les grands ensembles paysagers



## Les missions principales du PSP

D'après le programme directeur d'aménagement du territoire, adopté par le Gouvernement le 27.3.2003, le plan directeur sectoriel primaire «paysages» a comme objectif :

- de définir des coupures à l'urbanisation ;
- d'actualiser et de délimiter les zones vertes interurbaines et les paysages à protéger ;
- de définir une hiérarchie claire entre les différents statuts de protection ;
- d'attribuer un cadre réglementaire aux différents types de zonages ;
- de définir des espaces de liaisons ;
- d'assurer la mise en place d'un réseau des espaces naturels cohérents ;
- de proposer des mesures à caractère non contraignant destinées à promouvoir le développement durable du réseau en question afin d'en garantir la pérennité.

### Mécanisme de mise en œuvre



## Les mécanismes de mise en œuvre du PSP

Le PSP, en tant qu'instrument de l'aménagement du territoire, vise à coordonner les aspirations, priorités et obligations des politiques nationales avec la préservation des qualités, fonctions et services paysagers. Le PSP entend créer un cadre pour la planification spatiale, misant sur la durabilité des interventions paysagères sur base de critères essentiellement qualitatifs.

A. Le PSP, en fonction de la zone concernée, **fixe des interdictions et des restrictions**, notamment au niveau d'extensions de zones destinées à être urbanisées ou pour la construction de divers types d'infrastructures linéaires. Toutefois, certaines exceptions permettent de déroger aux règles générales ainsi établies ; ceci est notamment le cas pour les projets dotés d'un intérêt public majeur.

B. Le PSP, en fonction de la zone concernée, **se réfère aux divers instruments existants imposant une évaluation des incidences sur l'environnement**.

Lorsque l'élaboration d'une telle évaluation est imposée par une autre loi ou règlement spécifique (p.ex. loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles), le PSP précise les aspects paysagers à considérer et à évaluer. De cette façon, le PSP garantit la compatibilité du plan, du projet ou de la modification de plan ou de projet avec le type de paysage concerné

C. D'autres dispositions ne déploient leurs **effets que lors de la mise en conformité** des plans communaux avec le PSP. Elles nécessitent un important travail de la part des communes au niveau de l'étude préparatoire du PAG. De cette façon, des prescriptions formulées de façon générale sont adaptées aux spécificités locales.

Ensemble avec les 3 autres plans directeurs sectoriels primaires – c'est-à-dire le PS «logements», le PS «zones d'activités économiques» et le PS «transports» – le PSP entre en procédure réglementaire vers la fin du mois de juin 2014.

## Le Cadrage du développement des paysages

Le PSP distingue, sur base d'une analyse approfondie des paysages luxembourgeois, plusieurs catégories de paysages de tailles variables et superposables en fonction des thèmes principaux retenus et afin de tenir compte d'une dynamique spatiale variable selon les régions.

A. Les **zones multifonctionnelles** intègrent plusieurs fonctions et valeurs paysagères (p.ex. écologie, récréation, production agricole et forestière, esthétique,...). Le PSP distingue les zones multifonctionnelles suivantes :

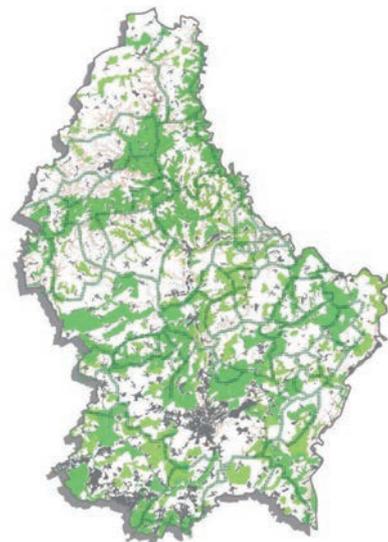
- **Zone de préservation des grands ensembles paysagers** : les grands ensembles paysagers visent la sauvegarde et le développement cohérent de grandes entités territoriales présentant des qualités paysagères extraordinaires et caractéristiques du Luxembourg et ce pour des raisons écologiques et économiques (tourisme, agriculture, sylviculture,...).
- **Zone verte interurbaine** : la zone verte interurbaine vise la sauvegarde, le développement durable et la mise en réseau d'espaces verts situés entre ou aux environs des grandes agglomérations du pays afin de promouvoir la qualité de vie des résidents, de maintenir des espaces à vocation agricole, tout en assurant la cohérence écologique de la zone.
- **Coupures vertes** : les coupures vertes ont pour objectif la limitation de l'urbanisation à des endroits stratégiques du territoire et la mise en réseau d'espaces non-urbanisés dans des zones soumises à de fortes pressions de développement afin d'éviter la création de bandes urbanisées continues.

B. Les **zones à vocation spécifique** visent la préservation et le développement durable d'un bien paysager précis. Le PSP distingue

les zones à vocation spécifique suivantes :

- **Zone pour la préservation d'un réseau écologique** : la zone pour la préservation d'un réseau écologique vise la préservation d'un ensemble d'espaces interconnectés et caractérisés par une diversité d'habitats importante, de structures écologiques denses et par la présence d'espèces rares ou menacées tributaires d'un maillage écologique fonctionnel et de grande taille.
- **Pour les zones à vocation spécifique**, le PSP fait la distinction entre des zones prioritaires et des zones d'importance particulière. Les zones prioritaires couvrent des espaces dotés d'éléments paysagers distinctifs emblématiques. Ils sont limités en nombre par rapport aux zones d'importance particulière dotées d'éléments paysagers distinctifs, mais à un niveau moins important que les zones prioritaires.

### Le réseau écologique





## Le canal entre la Meuse et la Moselle, un patrimoine transfrontalier

Jean-Marie Hampert  
houffamail@gmail.com

### Un développement territorial dynamique avec de nombreux impacts paysagers

Après la défaite de Napoléon 1<sup>er</sup> à Waterloo en 1815, les limites de l'Europe se modifient, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg sont réunis et forment le Royaume des Pays-Bas, dirigé par Guillaume 1<sup>er</sup> d'Orange Nassau.

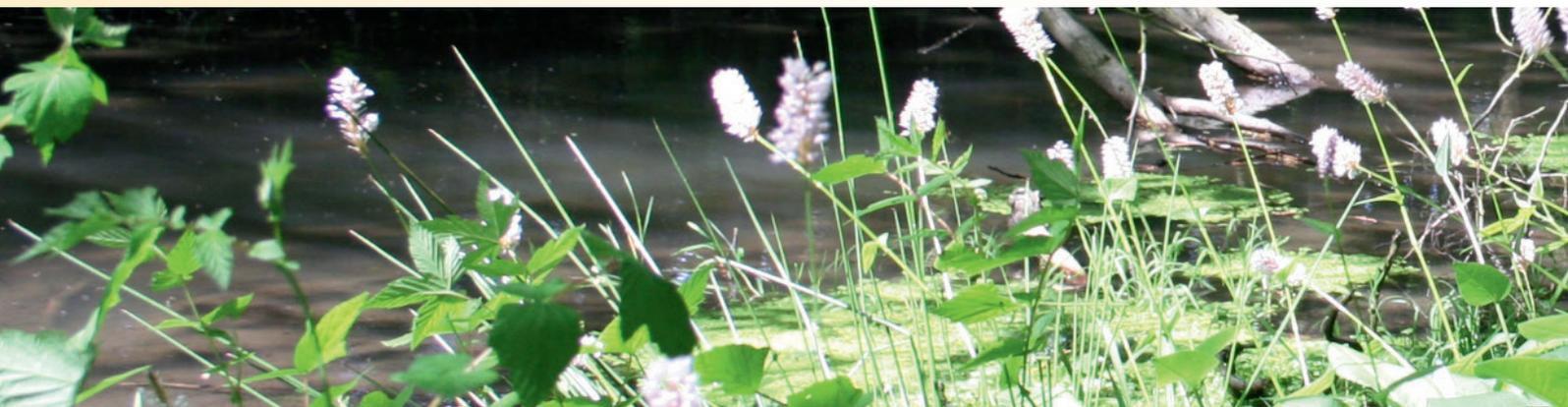
Afin d'améliorer les échanges commerciaux avec le reste de l'Europe, le souverain hollandais reprend une idée déjà envisagée par Napoléon 1<sup>er</sup> : relier la Meuse au Rhin en passant par l'Ourthe, côté belge et par la Moselle, côté luxembourgeois.

De nombreux obstacles se dressent pour concrétiser ce projet titanesque et, il faut bien le dire, complètement fou. Canaliser l'Ourthe n'est pas une mince affaire. De méandre en méandre, elle creuse dans le massif ardennais de profondes vallées très escarpées qu'il faut tenter d'approviser.

À Buret, un autre souci de taille attend les concepteurs du canal dirigés par l'ingénieur belge Rémy de Puidt.

En effet, c'est à proximité de ce hameau ardennais que les eaux de la Meuse et du Rhin se séparent. Comment relier les deux bassins hydrographiques et comment approvisionner en eau les vasques supérieures d'un canal passant d'un bassin versant à un autre ? En effet, l'eau du canal s'écoulant de part et d'autre de la ligne de crête au rythme des ouvertures de vannes des écluses, comment pouvait-on alimenter en continu le bassin supérieur ? À l'époque, les pompes à eau industrielles ont des débits limités ; il faut donc jouer sur la topographie. Après de nombreuses études, la solution retenue sur base de calculs à partir des précipitations annuelles et du relief du terrain, est que le bassin supérieur du canal doit se situer 60 mètres en-dessous de la ligne de crête pour être alimenté naturellement en eau. C'est donc à cette profondeur que sera creusé un souterrain long de 2528 mètres, large de 2m60 pour une hauteur de 4 mètres dont deux sous l'eau.

De plus, afin de subvenir à un trafic naval plus



important, il était envisagé de creuser quatre étangs, non loin des deux sorties du souterrain, constituant ainsi des réserves d'eau supplémentaires approvisionnées par des sources naturelles et pouvant être injectées dans le canal au besoin.

Pendant que les ingénieurs s'installent confortablement dans le château de Tavigny à quelques kilomètres de Buret, les ouvriers accompagnés de leurs familles construisent des logements de fortune à proximité du chantier. Le creusement du souterrain commence le 13 janvier 1829 simultanément des deux côtés de la frontière. La roche de schiste cède lentement à coup de pics et de pointes de métal, la dynamite sera utilisée plus tard. A raison d'un mètre environ par jour, le tunnel avance. Pendant que les hommes s'épuisent à creuser la roche, le corps glacé par l'eau qui perce leurs vêtements, les femmes et les enfants transportent dans des paniers, les déblais schisteux qui s'entassent sur les berges, de plus en plus haut, métamorphosant à jamais le paysage.

L'indépendance de la Belgique en 1830, signera l'arrêt de mort des travaux qui cesseront définitivement en août 1832. Deux ans et demi de travaux pour creuser 1130 mètres de souterrain murillé jusqu'à 337 mètres de l'embouchure.

Du côté luxembourgeois, des travaux de creusement du canal ont également été entamés; une profonde empreinte dans le paysage est encore visible malgré la prolifération des végétaux. Cependant, les travaux s'y sont arrêtés avant le percement du souterrain proprement dit.

La tranchée du canal divisait le village de Hoffelt jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle. La population ne prêtait guère de valeur à ce patrimoine historique. Remplie de terres, de déchets, voire même d'armes de la seconde guerre mondiale, la tranchée a été nettoyée et couverte dans les années '60. Depuis, les parties restées visibles en aval du village ont été

réaménagées.

Un œil averti peut déceler ça et là les traces du passé, un fond de vallée anormalement large, des débris de briques dans un petit bois et, caché dans la végétation, l'entrée du tunnel qui s'envase inexorablement. Les deux majestueuses tranchées d'accès au souterrain font l'objet d'une revalorisation à travers un sentier didactique, ouvert au public en juillet 2012. Des deux côtés de la frontière le randonneur peut s'aventurer sur les traces des protagonistes de ce projet démesuré.



## Le canal en chiffres

De Liège à Wasserbillig, le canal représente :

- 300 kilomètres de rivière à canaliser
- 684 mètres de dénivelé
- 205 écluses à construire
- 400 kilomètres de chemins de halage à aménager
- Plus les ponts et les barrages à édifier!



# Mise en œuvre d'une ZACC en lien avec le Programme paysage « Grandeur et intimité des paysages »

Cédric Lerusse  
(Commune de La Roche-en-Ardenne)  
Cedric.lerusse@la-roche-en-ardenne.be

Le Parc naturel des deux Ourthes a participé à la réalisation du P.A.C. et du R.U.E. « le Pafy » de La Roche-en-Ardenne dans le cadre du projet Interreg III « Grandeur et intimité des paysages ». Les conditions de cette participation financière étaient l'application de certaines recommandations émises par le Parc naturel des deux Ourthes. Ces recommandations étaient les suivantes :

## Implantation

Prise en considération du relief naturel du terrain dans les options urbanistiques : l'implantation des volumes et l'aménagement de leurs abords doivent respecter le relief du sol et être réalisés en fonction

des lignes de force du paysage. Les constructions doivent épouser le terrain naturel. Les modifications de relief du sol doivent être limitées uniquement à la zone de cour ouverte;

## Volumétrie

Prise en considération de la typologie de l'architecture traditionnelle dans le cadre de l'élaboration des prescriptions urbanistiques : les volumes principaux et secondaires ou annexes doivent être simples.

Les volumes principaux doivent être couverts par une toiture à versants afin de former un paysage de toiture homogène et en référence au contexte bâti existant;

## Matériaux

Les constructions devront être réalisées avec des matériaux traditionnels locaux, que ce soit pour les parements, pour les toitures et pour tous les autres détails. Les matériaux sont définis de façon à former un paysage neutre et homogène. Pour les parements, les teintes sont obligatoirement choisies en référence avec la pierre locale (gris-moyen et gris-

brun). Pour des raisons de cohérences paysagères et urbanistiques, la brique et les matériaux type béton ne sont pas autorisés. Pour les toitures, la teinte est le gris anthracite. Toutefois, pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, la tuile plate n'est pas autorisée.

# Espaces

Les espaces verts, les parcs, les cours et jardins sont plantés d'essences feuillues locales et adaptées au type de milieu en n'oubliant pas les essences fruitières. Les plantations (arbres et haies) doivent assurer une fonction d'intégration paysagère des constructions, de respiration au sein du tissu bâti, de structuration de l'espace mais doivent aussi favoriser une meilleure biodiversité.

Les quartiers doivent avoir un caractère vert. Plusieurs dispositions sont rendues obligatoires :

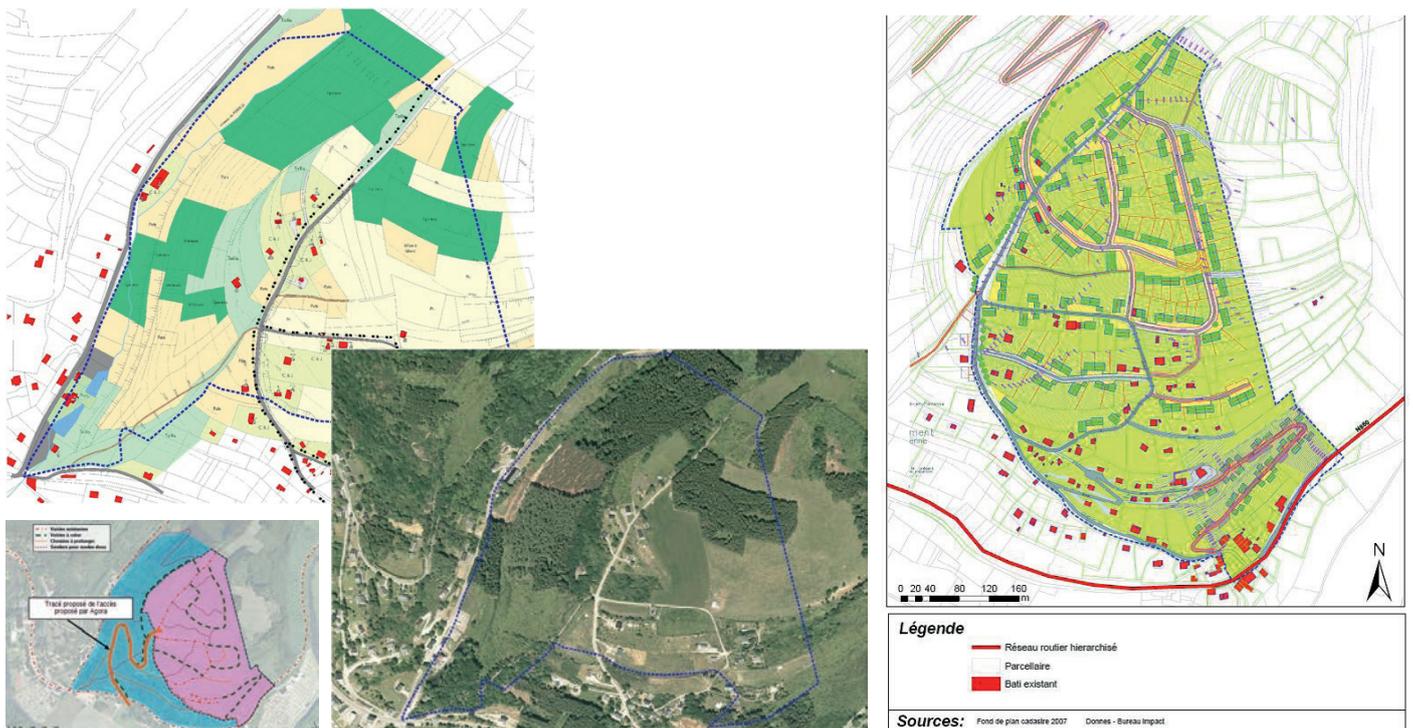
- Les voiries sont accompagnées de plantations d'arbres ;
- Les liaisons lentes longeant les zones de cours et

- jardins sont impérativement bordées de haies vives ;
- Les espaces publics doivent comprendre une part significative de plantations ;
- Les aires de stationnement privées sont plantées d'arbres et de haies ;
- Les zones de cours et jardins sont également arborées. Des haies sont plantées le long des limites parcellaires. En fond de zone, elles doivent obligatoirement favoriser la biodiversité.
- Une option forte est le développement d'un couloir écologique entre les deux parties du site Natura 2000.
- Deux arbres remarquables sont maintenus et protégés.

# Paysage

- Implantation des voiries et des constructions respectant les lignes de forces du paysage ;
- Structuration dynamique de l'espace rue ;
- Respect des caractéristiques urbanistiques et architecturales traditionnelles ;
- Mise en place d'espaces publics structurants ;

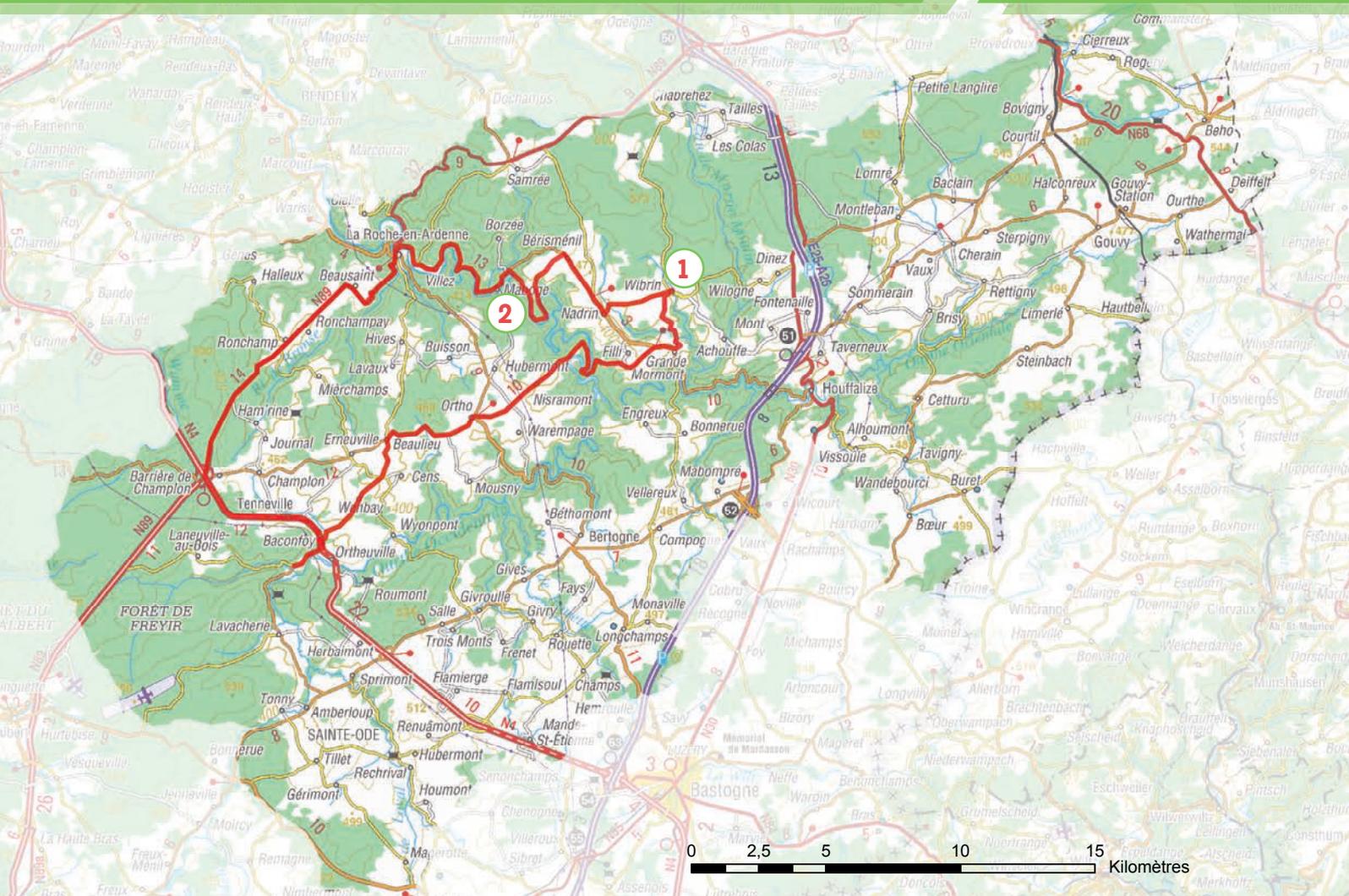
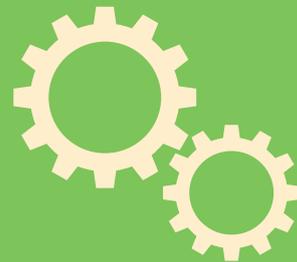
- Création de couloirs écologiques ;
- Préservation et mise en valeur des éléments paysagers ;
- Plantation d'essences feuillues locales ;
- Limitation stricte des modifications du relief du sol ;
- Enfouissement des lignes électriques.





# Atelier 3 :

## Enjeux et opportunités des programmes européens pour les zones rurales



1. Organisation de formations de maçonnerie en pierre sèche  
Une formation aux techniques de restauration des murs en pierre sèche par une entreprise de formation par le travail  
Création d'une Association citoyenne « Pierre sèche d'Ardenne »
2. Escapardenne : un gage de qualité



# Organisation de formations de maçonnerie en pierre sèche

Nathalie Malmedier (GAL Pays de l'Ourthe)  
Nathalie.malmedier@pndo.be

De 2011 à 2014, en partenariat avec le Parc naturel des deux Ourthes, le GAL Pays de l'Ourthe a coordonné un projet intitulé « sauvegarde du patrimoine et valorisation des savoir-faire liés au petit patrimoine du GAL Pays de l'Ourthe ». Issu du programme européen LEADER ce projet a été financé par l'Europe, la Wallonie, en particulier, la DGO6, et les communes du GAL.

La priorité de ce projet pilote est d'expérimenter la revalorisation de la technique dite de la « Pierre sèche » au travers de trois axes de travail :

- la réalisation d'un inventaire des murs et des constructions en pierre sèche présents sur les 7 communes,

- l'organisation de formations pour quatre publics-cibles : professionnel, grand public, étudiant et demandeur d'emploi
- la promotion de l'application de ce savoir-faire via, par exemple, des actions de mises en valeur ou de sauvegarde de patrimoine en pierre sèche.



Les communes du GAL

# Organisation des formations

Une enquête préalable a d'abord été menée avec comme objectifs la recherche d'artisans locaux et plus éloignés, l'état des lieux des formations, des rencontres avec l'Institut du Patrimoine wallon et des acteurs de la pierre sèche en général.

Suite à cette enquête, une première formation a été organisée en partenariat avec la Province de Luxembourg avec comme public-cible, les ouvriers communaux et les professionnels. Le but de cette première formation était qu'elle soit reproductible à la demande des communes ou des associations en Région wallonne. Les trois chantiers-écoles ont permis de former 26 stagiaires.

En parallèle à ces formations, le GAL devient partenaire d'Habilux EFT dans le cadre d'un appel à projet du Forem initié par le Plan Marschall2.Vert. Une formation est mise sur pied à destination des demandeurs d'emploi.

Aux termes de ces formations, les stagiaires se sont approprié le projet, ont mis sur pied des chantiers participatifs et créé une association « Lè Sètches Pires ».



## Le bilan du projet est donc très positif

- 5 espaces villageois mis en valeur
- 7 ouvriers communaux, 6 indépendants et 113 habitants formés
- 1 formateur local
- 2 formations pérennisées
- création d'une association « Lè Sètches Pires »



# Une formation aux techniques de restauration des murs en pierre sèche par une entreprise de formation par le travail

Anne Mernier (EFT Habilux)

L'Entreprise Habilux a pour finalité la formation par le travail de personnes adultes peu qualifiées dans les domaines de la restauration et des espaces verts. Afin d'aider ces personnes à réintégrer le monde du travail, nous leur proposons un apprentissage technique lié au métier choisi dans nos deux filières, mais également un accompagnement social.

Des stages en entreprise permettent aux personnes d'être confrontées aux réalités professionnelles et aux exigences des employeurs. Ces stages peuvent également être un tremplin vers l'emploi.

Dans le cadre du projet du GAL et d'un appel à projet Plan Marschall, 3 partenaires s'associent pour répondre favorablement à la proposition de formation : le Forem, le GAL et la Mufa (Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne).

Deux formations/chantiers pour les stagiaires et le personnel d'Habilux avec la collaboration du Forem sont organisées. Ce qui permet à Habilux de répondre à l'appel d'offre du GAL en tant qu'organisme de formation à destination du public du GAL. Suite à ces appels d'offre, 5 formations sont organisées par Habilux.



Suite au projet du GAL, l'entreprise s'est donc spécialisée dans la construction et/ou la rénovation de murs en pierre sèche. Les clients sont des particuliers qui (s'ils le souhaitent) peuvent introduire un dossier à la Région wallonne pour obtenir un subside de restauration du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie. Des services publics sont également demandeurs de rénovation de murs en pierre sèche

dans un souci de préservation du patrimoine. Qu'ils soient de soutènement ou de séparation, ces murs respectent les prescrits de développement durable et favorisent la biodiversité. C'est en effet le choix, l'ajustement des pierres et l'application des techniques de construction spécifiques qui permettent le montage de ces murs sans apport d'eau, de ciment ou de sable.





## Création d'une Association citoyenne « Pierre sèche d'Ardenne »

Monique Elias  
(Coordinatrice « Lè Sètches pires » )  
lesetchespires@hotmail.fr

Issu des formations organisées par le GAL Pays de l'Ourthe, le groupe des « Sètches Pires » a pour objectif de sensibiliser à la sauvegarde de ce patrimoine particulier.

## Un petit historique

Suite à l'achat en 2011 d'une ancienne ferme à Boeur près de Tavigny (Houffalize) qui présente un grand mur de pierre sèche qui soutient une route ainsi qu'un mur délimitant la propriété partiellement écroulé, nous nous demandons comment les entretenir et les restaurer. Cette période coïncide avec la mise en place par le Gal Pays de l'Ourthe de différentes formations à la restauration des murs en pierre sèche. Nous suivons une première formation d'une semaine qui se termine par l'envie de ne pas en rester là et un groupe de mordus décide de créer une structure afin de pérenniser l'aventure. L'appellation "Les Sètches Pires" fuse immédiatement.

Nous créons un site internet et une adresse mail et notre premier chantier s'ouvre à Wandebourcy. Il semblait être à notre portée, joliment situé, et nous permettait de sensibiliser les cultivateurs de notre entourage pour qu'à l'avenir plus aucun mur ne soit "perdu". A raison d'un samedi par mois

(interruption en hiver) la restauration principale est terminée en quelques mois. Nous rassemblons en général une dizaine de personnes dont certaines n'ont jamais approché un mur de pierre sèche. Notre carnet d'adresses reprend maintenant une bonne centaine de personnes et s'étoffe de mois en mois. A ce jour, notre site compte plus de 5316 visites et nous intéressons les américains, les réunionnais, les roumains ou encore les libanais!

Il s'agit maintenant de gérer les demandes car nous



sommes contactés par différents publics. L'ampleur du travail à réaliser, les délais impartis, certaines techniques moins bien maîtrisées conjugués à l'attente d'un résultat parfait, nous ont interpellés. Nous ne sommes pas des professionnels et ne voulons prendre le travail de personne. Dès lors, nous relayons vers différentes sociétés qui peuvent prendre en charge ces chantiers et nous informons sur les possibilités de primes régionales.



## Les buts que nous poursuivons désormais sont :

- de mettre en évidence et sauvegarder ce patrimoine ;
- de créer des liens par le biais d'une technique ancestrale sans liant ;
- au travers de contacts intergénérationnels, interrégionaux, voir internationaux nous faisons la promotion de l'apprentissage, du partage et souhaitons faciliter l'intégration de tout public à nos activités ;
- de continuer nos rencontres. Nous avons en avril fait connaissance avec les « crêtes à cayaux » de Blaton (province de Hainaut). Ce groupe très actif, réalise chaque année plusieurs chantiers-écoles en collaboration avec les Compagnons bâtisseurs, la FRW et la commune de Bernissart ;
- nous souhaitons également organiser de petits séjours à l'étranger pour découvrir d'autres sites, d'autres techniques,... et d'élargir notre horizon !



# ESCAPARDENNE : un gage de qualité

Marie-Eve Castermans (Parc naturel des deux Ourthes)  
marie.eve.castermans@pndo.be

L'Escapardenne Eisleck Trail est le deuxième tracé de randonnée à recevoir le label « Leading Quality Trails – Best of Europe », délivré par la Fédération Européenne de Randonnée pédestre. Une labellisation de l'Escapardenne Lee Trail, prolongation du 1<sup>er</sup> tracé, est également prévue pour juin 2015.

Ce projet, au cœur de l'Ardenne belgo-luxembourgeoise, a pour objectif de valoriser le patrimoine bâti, naturel, culturel et paysager du Parc naturel des deux Ourthes et du nord du Grand-Duché de Luxembourg. Quatre grandes actions ont été menées durant ce projet.



## 1. L'identification d'un Trail et six boucles découvertes

L'action-phare est sans conteste l'Escapardenne Eisleck Trail, itinéraire de randonnée pédestre de 104 km balisé entre Kautenbach et La Roche-en-Ardenne à effectuer en 5 étapes. L'Escapardenne Eisleck Trail est le deuxième sentier de randonnée à recevoir le label « Leading Quality Trails Best of Europe » exigeant des critères de qualité du parcours très hauts. Un package (de 2 à 6 jours) avec « voyage sans bagages » est mis en place par deux organismes partenaires. Outre ce tracé principal, six boucles de découverte, non balisées physiquement sillonnent les 14 communes belgo-luxembourgeoises.

\* Deux « tours opérateurs » proposent leurs services aux touristes :

- Denis Jusseret: Europ'Aventure
- Olivier Delmée: Trek Aventure

## 2. La promotion touristique de l'Ardenne belgo-luxembourgeoise

L'ensemble des itinéraires de randonnée ainsi que les informations pratiques sur la région sont présentés sur notre site Internet ([www.escapardenne.eu](http://www.escapardenne.eu)). Une application mobile pour Smartphone et Iphone a également été développée. Plusieurs publications (guide de randonnée et cartes topographiques) et outils de promotions (jeu Memory, brochures, gourdes, etc.) ont été créés au cours du projet.



### 3. L'inventaire cartographique du patrimoine

Celui-ci est disponible sur le site Internet du projet au travers d'un Système d'Information Géographique (SIG). Cet outil transfrontalier se veut participatif, le public est donc invité à venir encoder des éléments du patrimoine.

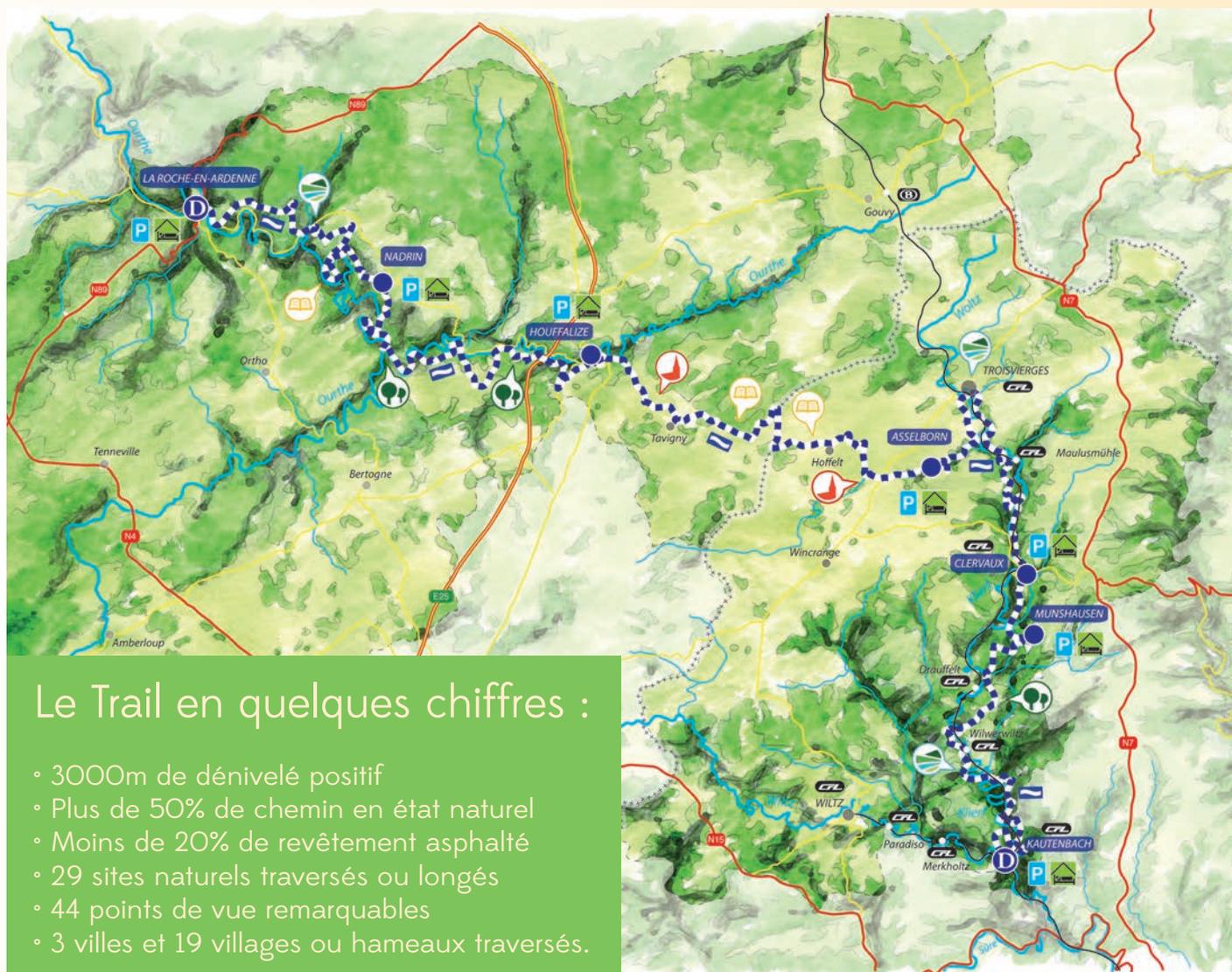
### 4. L'organisation de journées de découverte et de sensibilisation

De nombreuses journées de découverte du patrimoine ont été organisées dans la région ainsi qu'un colloque et plusieurs réunions techniques regroupant différents spécialistes pour des publics divers tels que touristes, habitants, professionnels ou particuliers.

## Une extension à l'assaut des crêtes rocheuses

Il s'agit d'un itinéraire de 53 km faisant la part belle aux sentiers escarpés et aux crêtes rocheuses (« lee » en luxembourgeois) à travers la vallée boisée de la Sûre. Plusieurs sites incontournables à découvrir tels que la Gringlee à Bourscheidmoulin, la Molberlee à Hoscheid ou encore le

village atypique de Dirbach. Découpée en 3 jours de marche, cette extension reliant Ettelbruck à Kautenbach devrait réjouir tous les marcheurs à la recherche de patrimoine, de nature, de culture et, bien sûr de paysage.



### Le Trail en quelques chiffres :

- 3000m de dénivelé positif
- Plus de 50% de chemin en état naturel
- Moins de 20% de revêtement asphalté
- 29 sites naturels traversés ou longés
- 44 points de vue remarquables
- 3 villes et 19 villages ou hameaux traversés.

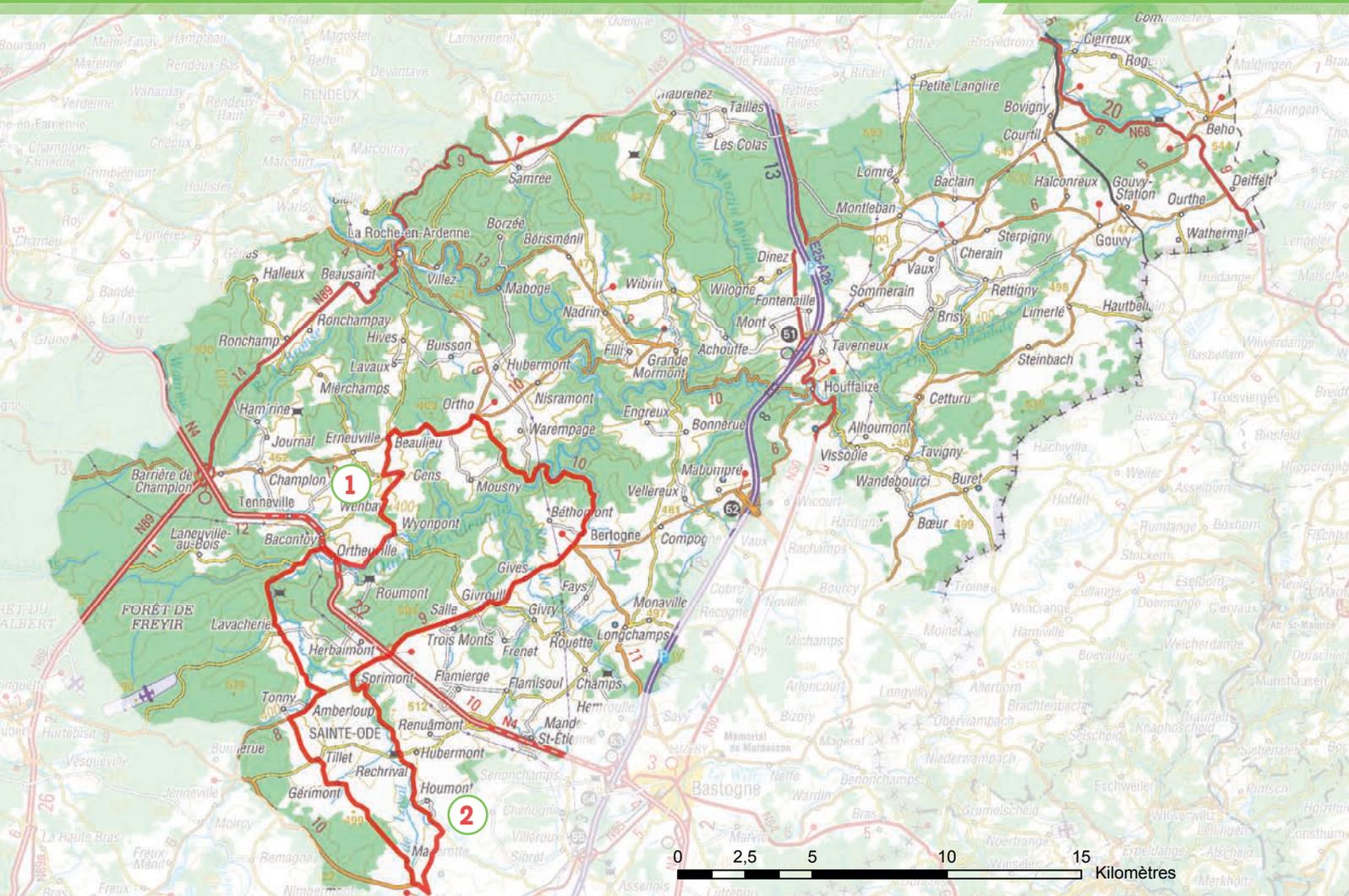
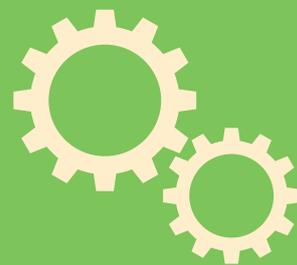






# Atelier 4 :

## Enjeux et opportunités des programmes européens pour les zones rurales



1. Terre en vue : faciliter l'accès à la terre pour une agriculture durable  
Biofarm : la ferme des Frênes à Cens  
La filière laine en Wallonie
2. Visite de la micro-brasserie de Sainte-Ode et présentation de Terroir pour tous



# Terre en vue : faciliter l'accès à la terre pour une agriculture durable

Vanessa Martin (Association Terre en vue)  
info@terre-en-vue.be



Le nombre de fermes, d'agriculteurs et de surfaces agricoles diminuent alors que la taille des fermes augmente. Les financiers investissent dans la terre agricole ce qui a pour conséquence de faire augmenter les prix. Cela rend l'accès à la terre pour les agriculteurs de plus en plus difficile.

Pour répondre à ces constats, l'ASBL Terre-en-vue s'est fixée trois missions :

1. Elle accompagne les projets agricoles d'installation et de transmission de fermes, en discutant avec les agriculteurs de leur projet et en les aidant à le définir :
  - en mettant les agriculteurs en contact avec des associations partenaires pour les aider à développer leur projet (en termes d'accès aux savoirs et savoir-faire, d'accès au crédit solidaire et d'accès aux marchés) .
  - en aidant l'agriculteur à créer un groupe local (groupe de concitoyens soutenant le projet agricole pour son installation et son développement).
  - en effectuant avec lui des recherches de terres adéquates...
2. Elle crée et anime un réseau d'associations et de citoyens partenaires, en organisant des forums ouverts de discussion, en participant à des conférences, en élaborant des projets de collaboration avec ses partenaires citoyens ou associatifs, en animant des



soirées d'information et de sensibilisation (projection de films, soirées-débats, etc)... sur des thématiques liées à l'accès à la terre.

3. Elle développe une expertise relative à l'accès à la terre et à la protection des terres nourricières, principalement dans les domaines suivants : agronomique, géographique, juridique, économique et sociologique.



## Comment réaliser ces missions ?

Terre en vue acquiert de terres agricoles et les met à disposition en vue d'une agriculture durable. Les projets sont financés par un système de coopération. Les coopérateurs achètent des parts (une part = 100 €) et les mettent à disposition de Terre en Vue qui loue les terres aux agriculteurs. L'agriculteur, quant à lui, s'engage à respecter des clauses environnementales et à s'intégrer dans un système de distribution en circuits courts. Terre en vue accompagne l'agriculteur tout au long de son projet.

L'ensemble des participants à cet atelier, qu'ils représentent les ADL, GAL, FRW, administrations communales ou Parcs naturels, constatent à leur niveau respectif la difficulté de maintenir une agriculture durable dans nos régions rurales et se sont montrés très intéressés par la démarche de Terre en Vue.

Pour en savoir plus : [www.terre-en-vue.be](http://www.terre-en-vue.be)



## Biofarm : la ferme des Frênes à Cens

Patrick et Vanessa Feller-Bruyninckx

« De la terre à la fourchette » telle est la devise de Patrick et Vanessa Feller-Bruyninckx. Quatrième génération d'agriculteurs, Patrick a repris, en 1996, l'exploitation familiale située à Cens entre Ortho et Tenneville. A l'époque, l'élevage se composait de quelques BBB et de vaches laitières Holstein. De sa rencontre avec Vanessa en 2003 va naître la volonté de se diriger vers une production plus respectueuse de l'environnement.

Au fil des ans et après un long cheminement et un travail de réflexion permanent, l'exploitation a évolué vers un élevage certifié bio et composé de moutons Sambre et Meuse, de vaches de race Aberdeen Angus et de porcs de race Sattelschwein. Pour l'instant, 2/3 de l'alimentation des bêtes est cultivée sur l'exploitation même, mais l'objectif est d'arriver à 100% d'autonomie.

De plus, Patrick, après avoir suivi une formation de boucher à Namur, a ouvert une boucherie à la ferme.

Pendant près de 2 heures Patrick et Vanessa nous ont fait partager leur passion sans toutefois occulter les difficultés qu'ils ont rencontrées ni les sacrifices engendrés par leur choix. Mais en conclusion, ils ne regrettent rien et se félicitent d'avoir opté pour une agriculture de qualité et



respectueuse de l'environnement. Leur pari un peu fou d'ouvrir une boucherie à la ferme dans un village à l'écart de tout s'est avéré gagnant.

Pour en savoir plus : [www.biofarm.be](http://www.biofarm.be)



# La filière laine en Wallonie

Ygaëlle Dupriez (NGE 2000)  
laines@nge.luxembourg.be



L'asbl NGE (Nouveaux Gisements d'Emplois) est une agence de développement territorial (Province de Luxembourg) qui a pour objectif d'initier, de soutenir et d'accompagner des projets de développement local durable.

Le projet de la « filière laine » est parti de plusieurs constats : un manque de valorisation locale, le départ des laines vers la Chine, la méconnaissance des caractéristiques des différentes laines ou encore la perte de compétences dans les entreprises.

Depuis sa création, de nombreuses actions ont été menées telles que des collectes de laines, la mise en réseau des différents partenaires, la mise en place de formations et démonstrations diverses, des conseils de tonte...

L'enjeu actuel est de pérenniser le projet en trouvant de nouvelles sources de financements. Pour cela, un comité de pilotage a été mis en place pour analyser les besoins afin de réaliser une charte et surtout de déterminer les actions.

Un cycle de réunions est programmé à partir de novembre 2014 afin de réunir toutes les forces vives et de réaliser une fiche projet dans le cadre de la programmation Interreg.

Plusieurs participants présents se sont montrés intéressés par le futur projet et participeront aux réunions de travail. De plus, l'atelier qui se déroulait dans les locaux de Biofarm a permis un premier contact avec Monsieur Feller qui possède des moutons Sambre et Meuse et souhaite valoriser sa laine.

Pour en savoir plus :  
[www.nge-asbl.be/la-filiere-laine](http://www.nge-asbl.be/la-filiere-laine)

## L'Ardennais Roux

### La laine

- ✗ Toisons peu serrées et moyennement denses, de longueur assez variable selon les individus, du fait de cotés/rennes rétrovés pour recouvrir la race.
- ✗ Laine de couleur blanche à écru comportant une multitude de jarres, de couleur rousse plus ou moins prononcée. Donner à la toison un aspect général « voux ».
- ✗ Jarre : poil épais (de structure différente de la fibre de laine) qui se trouve au milieu de la laine et qui, en tombant, se retrouve souvent « emprisonné » dans la toison.
- ✗ Laine généralement « piquante » en raison des jarres.
- ✗ Non destinée aux fils à porter à même la peau. À réserver plutôt à des accessoires.
- ✗ Fourre très bon.
- ✗ Après élagage ou étrépage, donne une multitude de nuances, du blond au gris, selon la qualité et la couleur des jarres.
- ✗ Laine peu ordonnée à bonne résilience (résistance à la compression).
- ✗ Utile pour la confection de matelas pour autant que les jarres ne soient ni trop présentes ni trop épaisses.
- ✗ L'agneau seville beaucoup plus roux que l'animal adulte, car les jarres ne sont pas encore tombés.
- ✗ Poids moyen d'une toison : 1,5 à 2kg

Attention ! Les caractéristiques d'une laine peuvent varier au sein d'une race, pour des raisons génétiques, de santé de l'animal, d'environnement, de manière de tondre.



### Élevage

- ✗ Surtout destiné en petits troupeaux par ceux qui aiment son esthétique et son appellation locale.
- ✗ Peu d'objectif de productivité mais les agneaux sont valorisés en viande de boucherie.
- ✗ Gabarit léger, souplesse et sobriété augmentent le confort ainsi dans l'élevage de mâles difficiles et pauvres, tels que réserves naturelles, carrières et sous-bois.
- ✗ Race dite saisonnière et tardive : les agneaux naissent en fin d'hiver, sont élevés en prairie et abattus en automne.
- ✗ Rustique : valorise une alimentation pauvre, vit l'hiver dehors, facile d'élevage, etc.
- ✗ Productivité moyenne : = 1,7 agneau par brebis.

### Origine et localisation

- ✗ Originaire de l'Ardenne (sud de la Belgique).
- ✗ Race menacée de disparition il y a une vingtaine d'années.
- ✗ Fait toujours l'objet d'un programme de sauvegarde mais les effectifs ont suffisamment augmenté pour qu'elle soit considérée comme sauve.
- ✗ Présente tant en Flandre (appellé Voskop) qu'en Wallonie.

### Physique

- ✗ Corps couvert de laine blanche à rousseâtre, tête et pattes couvertes de poils roux.
- ✗ Peu d'aplusé bouchière.
- ✗ Croisement moyen ou grand selon individus.
- ✗ Hétérogénéité entre individus. Due aux conditions de milieu difficiles dans lesquelles certaines souches ont été sauvegardées (réserves naturelles en Campine) et à l'absence encore récente de critères officiels de sélection.



Avec le soutien de la Région wallonne et de la Province de Luxembourg



L'Ardennais Roux est membre de l'ATELIER Laines d'Europe

NGE 2000

Informations : [www.laines.be](http://www.laines.be)  
00 32 (0)61 61 00 65  
[laines@nge2000.luxembourg.be](mailto:laines@nge2000.luxembourg.be)

© NGE 2000 - Avril 2012



# Visite de la micro-brasserie de Sainte-Ode et présentation de Terroir pour tous

Sébastien Demanez et Denis Martens

**Le Terroir pour Tous**



Groupe citoyens  
de Ste-Ode, Bertogne et Tenneville  
[LeTerroirPourTous@gmail.com](mailto:LeTerroirPourTous@gmail.com)

Sébastien Demanez nous accueille chez lui et nous explique son parcours atypique qui de la banque l'a amené au métier de brasseur. Originaire de Binche, il entreprend des études de Sciences de Gestion à Mons et démarre sa vie professionnelle à Luxembourg. Mais sa passion pour la bière, qui le tient depuis toujours, le rattrape. Après 15 années passées dans une banque, il abandonne tout pour devenir brasseur et sort son premier brassin de 250 litres de bière en mars 2014.

Dès le départ, son choix s'est porté sur une bière bio et de qualité, ce sera la première dans la Province de Luxembourg. Actuellement, environ 6 hectolitres de bière sont brassés toutes les 3 semaines mais l'offre ne suffit pas à la demande et des projets d'agrandissement sont déjà à l'ordre du jour.

L'autre défi est de créer sa brasserie dans le petit village de Magerotte dans une région très rurale. Sébastien Demanez se donne 5 ans pour rendre son activité viable. Pour lui, travailler en milieu rural n'est pas un frein mais plutôt un avantage mais il ne cache pas les difficultés rencontrées notamment pour concilier sa volonté de créer une bière bio avec des produits locaux et les contraintes de la certification bio.

Pour terminer cette visite, Denis Martens représentant l'ASBL « Terroir pour tous » fait une brève présentation de leur association qui s'est donnée pour objectif de consommer des produits de qualité et surtout locaux. A cette fin, plusieurs projets sont menés ou en passe de l'être tels que la création d'un marché de produits locaux organisé à Amberloup tous les premiers vendredis du mois, la mise en place d'une Amap ou encore la réalisation d'un potager citoyen.

<https://fr-fr.facebook.com/LeTerroirPourTous>





# EUROPE 2020

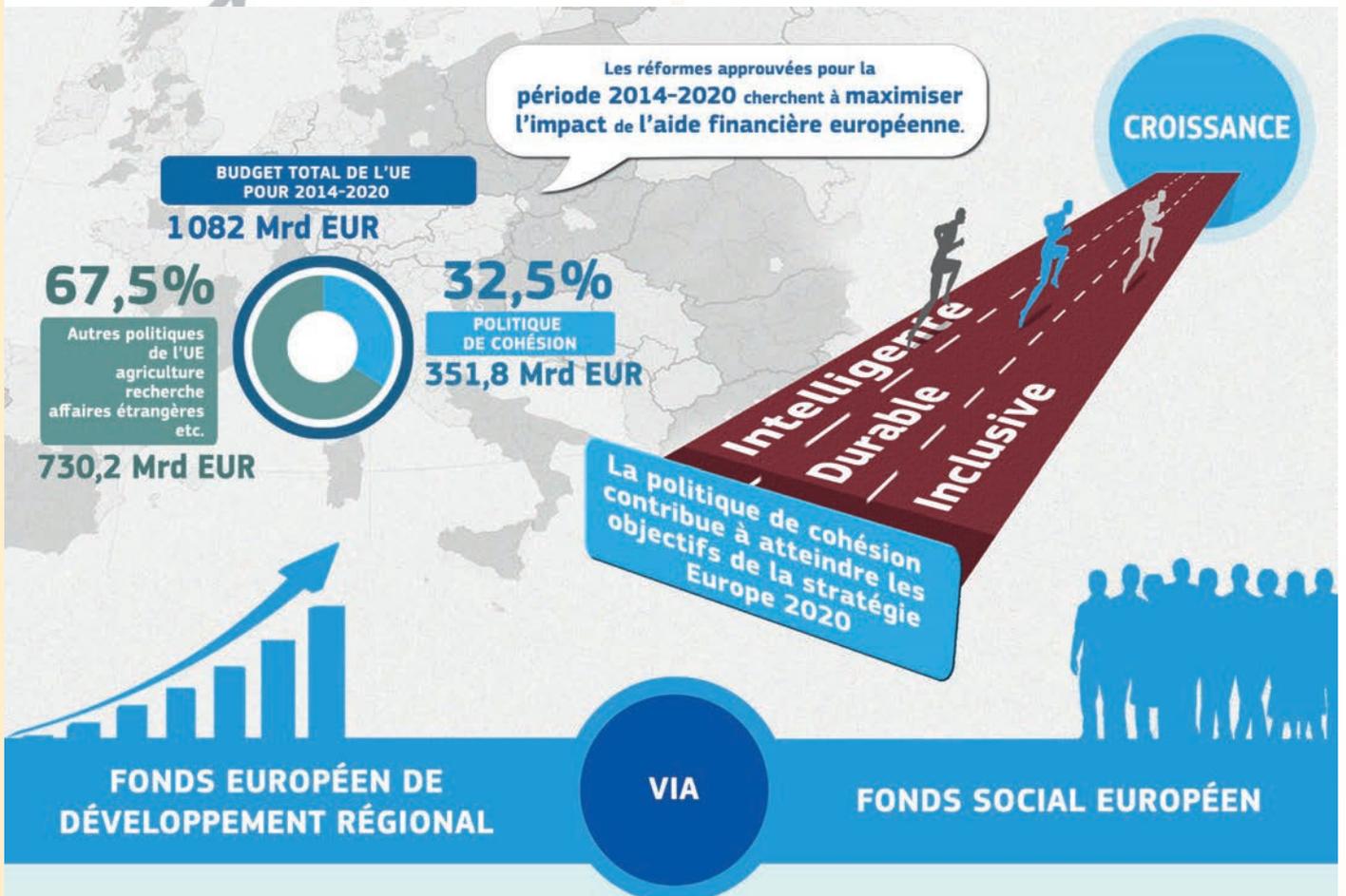
A European strategy for smart, sustainable and inclusive growth





# Politique de cohésion 2014-2020

Investir dans la croissance et l'emploi

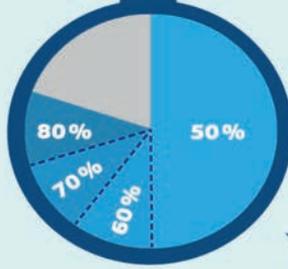


## INVESTISSEMENT DANS LA CROISSANCE

- Recherche et innovation
- Technologies de l'information et de la communication
- Compétitivité des PME
- Économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>

ENTRE 50% ET 80% DES INVESTISSEMENTS AXÉS SUR

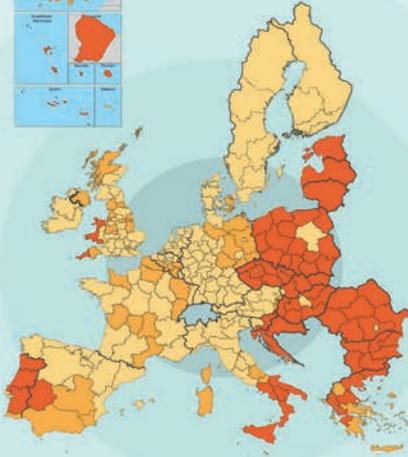
CES PRIORITÉS



## INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN

- Emploi et mobilité
- Amélioration de l'éducation
- Inclusion sociale
- Amélioration de l'administration publique

## AU PROFIT DE TOUTES LES RÉGIONS DE L'UE



NIVEAU D'INVESTISSEMENT

ADAPTÉ AU

NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT

### 182 Mrd EUR pour les régions moins développées

PIB < 75% de la moyenne de l'UE-27  
27% de la pop. UE

### 35 Mrd EUR pour les régions en transition

PIB de 75 à 90% de la moyenne de l'UE-27  
12% de la pop. UE

### 54 Mrd EUR pour les régions plus développées

PIB > 90% de la moyenne de l'UE-27  
61% de la pop. UE

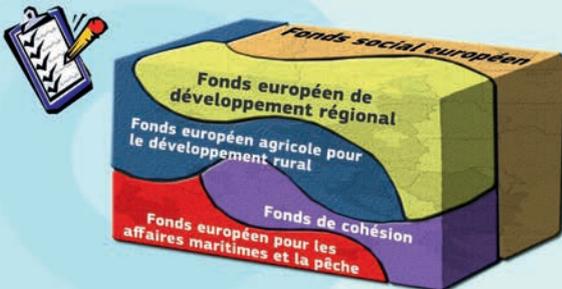
## CENTRÉE SUR LES RÉSULTATS



## CONDITIONS À REMPLIR AVANT L'OBTENTION DES FONDS



## RÈGLES COMMUNES



## SIMPLIFICATION

- Règles communes pour tous les fonds structurels et d'investissement européens
- Utilisation renforcée des technologies numériques (cohésion en ligne)
- Règles d'éligibilité plus claires
- Exigences plus ciblées en matière d'information
- Règles comptables plus simples

# Europe 2020 : Enjeux et Évaluation

Steven Engels (Commission européenne –  
Semestre européen)  
Steven.ENGELS@ec.europa.eu



Europe 2020 est la stratégie de croissance sur dix ans de l'Union européenne. Elle ne se limite pas à résoudre la crise qui continue de toucher l'économie de nombreux pays européens.

La stratégie Europe 2020 vise à stimuler une croissance qui soit intelligente, en investissant de façon plus efficace dans l'éducation, la recherche et l'innovation; durable, en donnant

la priorité à une économie sobre en carbone; et inclusive, en mettant clairement l'accent sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Cette stratégie est axée sur cinq objectifs ambitieux dans les domaines de l'emploi, de l'innovation, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté, ainsi que de l'énergie et du climat.

## Les cinq objectifs de l'UE pour 2020 :

1. Emploi : un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans
2. Recherche et développement : investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement
3. Changement climatique et énergies durables : réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990, utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %, augmentation de 20% de l'efficacité énergétique
4. Éducation : abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 %, un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans.
5. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale

L'état des lieux à mi-parcours de la stratégie 2020 montre que revenir au modèle de croissance d'avant la crise n'est possible ni désirable et que l'impact de la crise économique et financière se fait sentir à plusieurs niveaux :

- Finances publiques et privées
- Accès au financement
- Chômage et pauvreté
- Divergence croissante à travers l'UE

Les défis à long terme identifiés en 2010 subsistent et les progrès réalisés sont actuellement mitigés. Le progrès réalisé est

insatisfaisant, en particulier dans les domaines de l'emploi, de la recherche et de la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale. Quelques tendances structurelles plus positives comme dans l'éducation ou dans l'énergie et le processus de convergence s'est inversé.

Maintenant, la Commission européenne doit travailler sur la manière d'évaluer les objectifs phares, la gouvernance, l'implication des parties prenantes, etc.

La Belgique en comparaison				
	EU	BE	NL	LU
Emploi	75%	73.2%	80%	73%
R&D	3%	3%	2,5%	2.3 - 2.6%
Émissions de CO <sub>2</sub>	-20%	-15%	-16%	-20%
Énergie renouvelable	20%	13%	14%	11%
Efficacité énergétique	-20%	-18%	-1.5%/year	Obj. absolu
Abandon scolaire	10%	9.5%	8%	10%
Éducation supérieure	40%	47%	40-45%	66%
Inclusion sociale	- 20MM	-380,000	-100,000	- 6,000

# La nouvelle programmation Interreg 2014-2020 – les priorités et enjeux pour la Wallonie

Alain Colard (Service coopération territoriale européenne & Europe des voisins – WBI)  
a.colard@wbi.be



Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. Il est financé par le FEDER à

hauteur de 7,75 milliards d'euros.

Le programme Interreg au niveau de la Wallonie comporte 7 futurs programmes à 3 échelles différentes :

## Interreg VA - Coopération transfrontalière

- améliorer et soutenir la collaboration transfrontalière en recherche et innovation
- accroître la compétitivité transfrontalière des PME
- protéger et valoriser l'environnement par une gestion intégrée des ressources transfrontalières
- promouvoir la cohésion et l'identité commune des territoires transfrontaliers de la zone

Le budget global est de 305 millions €

b) Programme Interreg VA Grande Région, les priorités sont toujours en cours de discussion mais il pourrait s'agir de :

- Axe 1 « Renforcer la compétitivité de la Grande Région par l'innovation, l'esprit d'entreprise et la formation »
- Axe 2 « Faire du développement territorial et durable un

- levier de croissance pour la Grande Région »
- Axe 3 « Promouvoir l'inclusion sociale et renforcer l'éducation comme facteurs d'attractivité de la Grande Région »

Le budget total FEDER est de 140 millions €

c) Programme Interreg VA Euregio Meuse-Rhin, les axes et priorités d'investissements validés sont :

- Axe 1 « Economie 2020 »
- Axe 2 « Innovation 2020 »
- Axe 3 « Intelligence territoriale »
- Axe 4 « Inclusion sociale »

Le budget total FEDER s'élève à 96 millions €

## Interreg VB – Coopération transnationale : le programme Interreg VB Europe du Nord-Ouest

Les axes et priorités d'investissements validés ou en cours de validation :

- Axe 1 « Innovation »
- Axe 2 « Low carbon »
- Axe 3 « Utilisation intelligente des matériaux et ressources naturelles »

Le budget total FEDER est d'environ 396 millions €

3. Interreg VC – Coopération interrégionale

- Programme EUROPE
- Programme URBACT
- Programme INTERACT

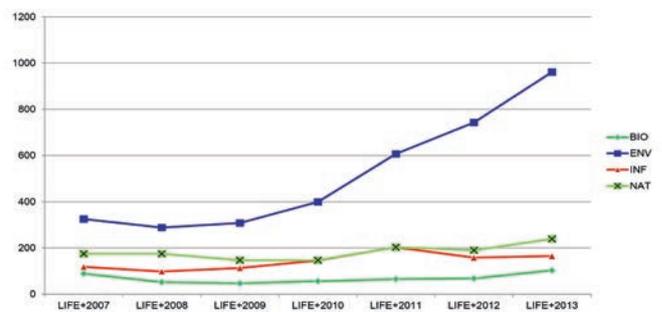
# LIFE 2014-2020

Francis Brancart  
 (DGO3 - Directeur de la Politique environnementale)  
 francis.brancart@spw.wallonie.be

L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE) a été créé en 1992 avec comme objectif général de contribuer à la mise en œuvre, la mise à jour et au développement de la législation et la politique environnementale de l'Union européenne en cofinçant des projets présentant une valeur ajoutée au niveau européen.

Au niveau européen, deux logiques cohabitent dans l'attribution des aides européennes : le soutien indirect (géré par les autorités nationales/régionales) comme les Fonds structurels ou le FEADER et le soutien direct (géré directement par la commission européenne) comme les projets HORIZON 2020, COSME ou LIFE.

Evolution des dossiers rentrés 2007-2013

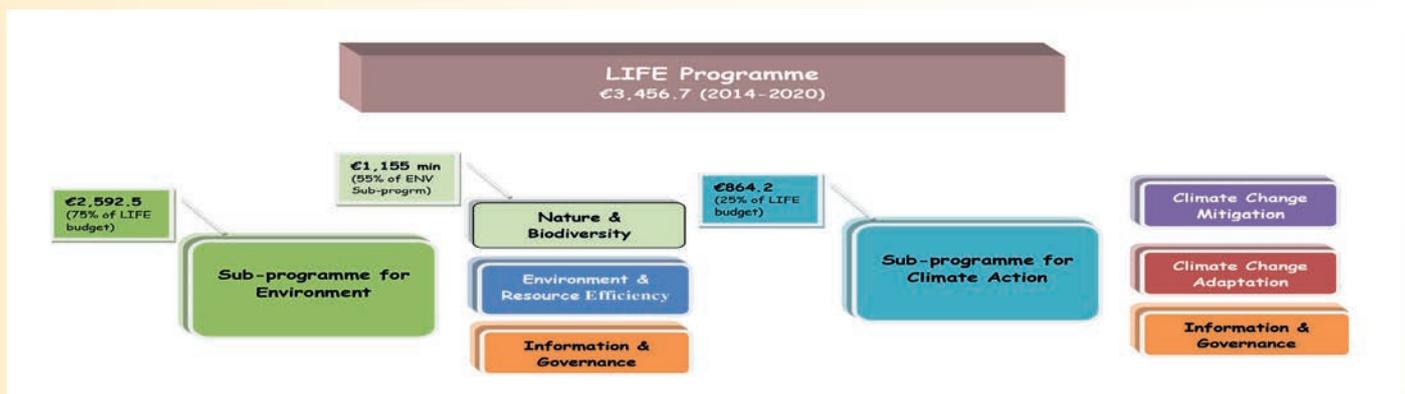


## La programmation LIFE 2014-2020 est divisée en deux sous-programmes :

### Sous-programme « Environnement »

- Environnement et efficacité des ressources (ENV). Il existe 5 thèmes prioritaires : eau, déchets, efficacité des ressources, environnement-santé et qualité de l'air ;
- Nature et biodiversité (NAT) : mise en œuvre des directives

- 92/43/CEE et 2009/147/CE et mise en œuvre de la stratégie de l'Union en matière de biodiversité à l'horizon 2020
- Gouvernance et information en matière d'environnement (GIE)



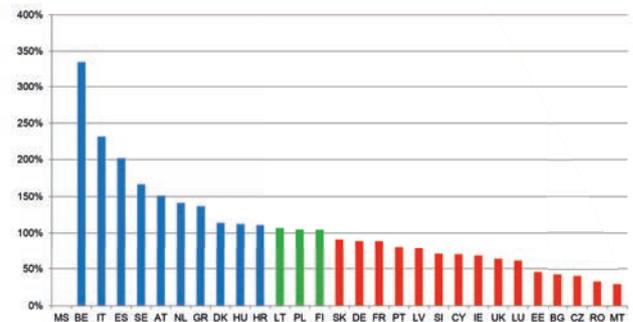
## Sous programme « Action pour le climat »

- Atténuation du changement climatique (CCM). Il y a trois domaines privilégiés: sol, forêt et agriculture ;
- Adaptation au changement climatique (CCA)
- Gouvernance et information en matière de climat (GIC)

Les projets intégrés sont la grande nouveauté de la programmation. Il s'agit de projets mettant en œuvre à une grande échelle territoriale (régionale, multirégionale, nationale ou transnationale) des stratégies ou des plans d'action requis par la législation environnementale ou climatique spécifique de l'Union, élaborés conformément à d'autres actes de l'Union par les autorités des États membres, essentiellement dans les domaines de la nature, y compris la gestion du réseau Natura 2000, de l'eau, des déchets, de l'air, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce phénomène, tout en garantissant la participation des acteurs concernés et en promouvant la mobilisation d'au moins une autre source pertinente de financement de l'Union, nationale ou privée et la coordination avec celle-ci.

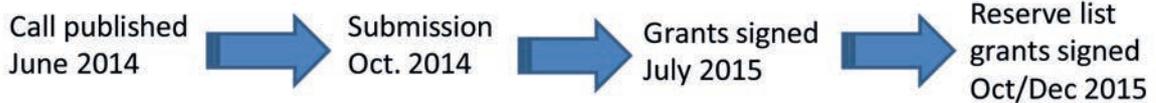
Ces projets concernent principalement les administrations publiques (visant à permettre aux autorités compétentes de remplir leurs obligations) mais de nombreux bénéficiaires potentiels sont également concernés. Le budget sera de l'ordre de 10 millions € pour une durée de 5 à 8 ans. La part de financement s'élève à 60% de financement et obligation d'avoir un autre fonds. Il ne peut y avoir plus de 3 LIFE Intégrés par pays.

Conformité aux allocations nationales sur 7 ans

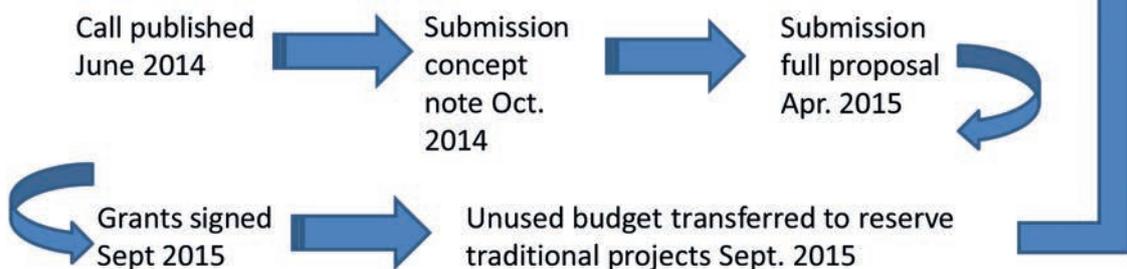


### LIFE Call 2014 Indicative timetable

#### Traditional projects



#### Integrated projects



# FEADER 2014-2020

Anne Dethy (DGO3 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux)  
anne.dethy@spw.wallonie.be

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) est un instrument de financement et de programmation de la politique agricole commune (PAC) et plus particulièrement du « second pilier » de la PAC (apparu dans l'Agenda 2000 européen, formalisé par un Règlement et consacré au développement rural), le premier pilier étant consacré aux « mesures de marché » et aides dites « de surface ».

Le FEADER est doté d'un budget de près de 85 milliards d'euros pour la période 2014-2020, soit 23% des fonds dédiés à la PAC.

Si la part du pilier développement rural dans la PAC est minoritaire, il faut noter qu'elle a été en constante augmentation depuis son instauration. La réforme de

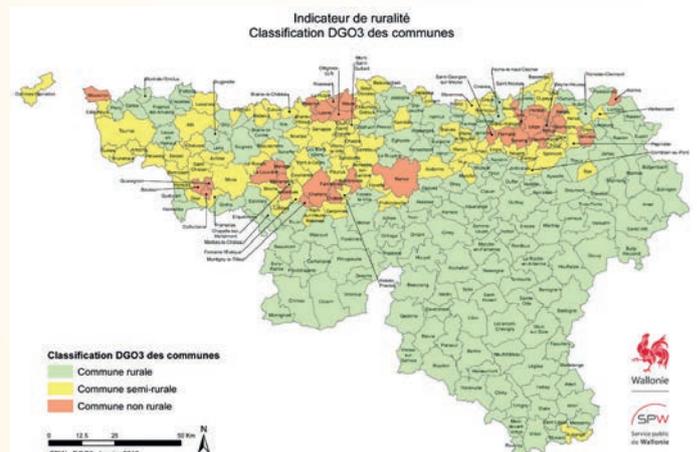
la PAC en 2003 a d'ailleurs instauré un mécanisme de modulation par lequel les paiements directs aux agriculteurs sont plafonnés et les crédits dégagés sont alloués au développement rural.

Le soutien du FEADER doit contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

- Favoriser la compétitivité de l'agriculture ;
- Garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre des mesures visant à préserver le climat ;
- Assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

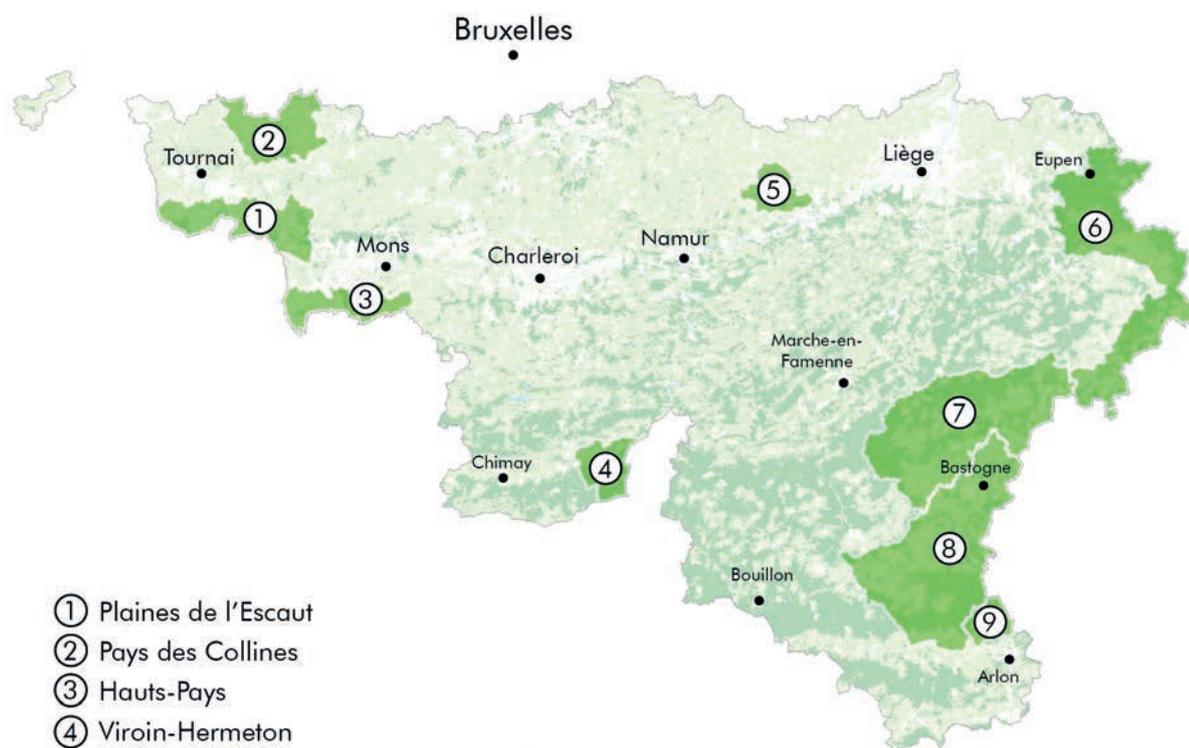
Les priorités de l'UE pour le développement rural sont de :

- Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales ;
- Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts ;
- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture ;
- Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, les zones agricoles à haute valeur naturelle ainsi que les paysages européens ;
- Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO<sup>2</sup> et résiliente aux changements climatiques dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie ;
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique.





# Les Parcs naturels de Wallonie



- ① Plaines de l'Escaut
- ② Pays des Collines
- ③ Hauts-Pays
- ④ Viroin-Hermeton
- ⑤ Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne
- ⑥ Hautes Fagnes-Eifel
- ⑦ Deux Ourthes
- ⑧ Haute-Sûre Forêt d'Anlier
- ⑨ Vallée de l'Attert



A.S.B.L.  
**Fédération des  
PARCS NATURELS  
de Wallonie**

## Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Adresse : Rue de Coppin, n°20  
5100 Jambes  
081/30.21.81

Contact : [info@fpnw.be](mailto:info@fpnw.be)

Site Internet : [www.fpnw.be](http://www.fpnw.be)



Wallonie



Province de  
Luxembourg